

# RAPPORT D'ACTIVITÉS | 20 24





## LA LETTRE DE LA PRÉSIDENTE

Dans un contexte de tensions sur les ressources naturelles et où la production de déchets augmente, Savoie Déchets est au service du territoire pour éviter, transformer, et mieux valoriser les déchets produits.



Le 18 octobre 2024, le Comité Syndical de Savoie Déchets a adopté sa feuille de route à horizon 2034 : au terme de deux années de travail avec nos adhérents, cette feuille de route engageante place **la réduction, la valorisation, et le recyclage** au cœur du projet du syndicat. Dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement, le plan d'actions issu de cette feuille de route, est axé sur :

- la **réduction** de la quantité de produits qui arrivent en fin de vie
- le **réemploi** des produits qui deviendraient autrement des déchets
- le **recyclage** par valorisation de matière et organique
- la **valorisation** énergétique

Je suis heureuse de voir l'implication de chacune et chacun pour déployer ce plan d'action ambitieux et structurant pour le territoire.

À l'échelle nationale les sols ont perdu plus de la moitié de leur teneur en matière organique en moins de 50 ans, il est urgent de pouvoir apporter de l'amendement de qualité pour venir nourrir les sols, retenir l'eau, stocker le carbone, éviter l'érosion. C'est pourquoi Savoie Déchets déploie des solutions de compostage en proximité sur notre territoire.

Au 1er janvier 2024, une nouvelle plateforme de compostage est mise en service en Tarentaise sur le site de l'ancienne usine d'incinération de Valezan. Elle accueille les déchets verts et alimentaires des adhérents du secteur, permettant de limiter les transports de déchets et la fabrication de compost en proximité.

Fin juin 2024, la première pierre du nouveau centre de tri a été posée à Chambéry, concrétisant notre projet mené en partenariat avec les territoires voisins de Bugey Sud (SITOM Nord Isère), SYCLUM (SITOM Nord Isère), SIBRECSA et SILA (CCSLA). La mise en service est prévue à partir d'octobre 2025, les entreprises tiennent les délais et les agents de Savoie Déchets se préparent à exploiter ce nouvel outil industriel.

Je tiens à saluer particulièrement l'investissement des équipes qui travaillent à l'émergence de ce nouvel équipement, tout en continuant de faire fonctionner l'actuel, avec toute la complexité incombant à un outil industriel.

Plus 17% de chaleur produite par l'UVETD en 2024 !

C'est le résultat des investissements réalisés pour accroître la récupération de chaleur fatale issue de l'incinération des déchets. L'UVETD contribue ainsi à la production d'énergie locale, tout en poursuivant les investissements pour diminuer encore son impact sur l'environnement. En 2024, ont été mis en service le nouveau système de traitement des oxydes d'azote dans les fumées et un système de mesure en continu du mercure. Je salue l'engagement quotidien des équipes et leur réactivité pour faire fonctionner l'usine à son maximum possible et minimiser son impact environnemental.

Savoie Déchets accroît également son soutien aux projets et activités dont l'action vient réduire les quantités de déchets produites : prise de parts dans la SCIC Alpes Consigne pour le déploiement de la consigne du verre, soutien au développement de *J'aime Boc'Oh* et de la *Cantine Savoyarde* pour diminuer le gaspillage alimentaire, et accompagnement d'*Enfin! Réemploi* pour réduire les déchets issus du bâtiment.

Un grand remerciement aux élu-es et aux agent-es impliqué-es dans tous ces chantiers, et en route pour 2025 avec au programme : le démarrage du nouveau centre de tri, le lancement du compostage des déchets alimentaires à Saint-Julien-Mont-Denis en Maurienne, de nouveaux parcours de visites, et l'accompagnement de projets émergents pour réduire la production de déchets.

*Marie Bénévise*

Présidente - Savoie Déchets

# SOMMAIRE

## 05 LE SYNDICAT

- 06 Le syndicat
- 07 Présentation et chiffres clés
- 08 Les sites de Savoie Déchets
- 09 Feuille de route : horizon 2034
- 10 Organisation institutionnelle
- 12 Organisation opérationnelle
- 13 Ressources humaines
- 14 Un syndicat de projets et d'appui aux adhérents
- 16 Soutien à l'économie circulaire
- 18 Coopération locale
- 19 Coopération nationale et internationale
- 20 Communication

## 22 VALORISATION ORGANIQUE

- 23 Présentation et chiffres clés
- 24 Plateformes de compostage

## 26 VALORISATION MATIÈRE

- 27 Présentation et chiffres clés
- 28 Processus industriel
- 30 Futur centre de tri
- 31 Plan masse du projet
- 32 Fonctionnement du futur site
- 33 Insertion professionnelle
- 34 Qualité du tri
- 35 Que deviennent les emballages triés ?
- 36 Destination des matières triées
- 38 Bilan 2024 et évolutions

## 40 VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- 41 Présentation et chiffres clés
- 42 Processus industriel
- 44 Valorisation de la chaleur fatale
- 45 Mise aux normes européennes
- 46 Qualité, sécurité, environnement
- 48 Destination en sortie de l'UVETD
- 50 Réutilisation des mâchefers sur les chantiers du territoire
- 51 Comprendre ce que contiennent nos poubelles
- 52 Bilan 2024 et évolutions

## 54 INDICATEURS FINANCIERS

- 55 Budget 2025
- 56 Budget de fonctionnement réalisé en 2024
- 57 Budget d'investissement réalisé en 2024
- 58 Compte administratif 2024 et tarification





**01**

**LE SYNDICAT**

## HISTORIQUE DU SITE

Savoie Déchets est un syndicat mixte de traitement des déchets, dont la compétence obligatoire est le traitement des déchets ménagers et assimilés, ce qui comprend l'incinération des ordures ménagères avec production d'énergie, le tri des déchets recyclables, et la valorisation des déchets organiques. Savoie Déchets peut également assurer des prestations de service et répondre à des consultations liées à ses compétences afin de traiter des déchets pour le compte de tiers.



**13**

collectivités  
adhérentes



**109**

agent-es



**165 975**

tonnes de  
déchets traités



**59,2 M€**

de budget

### UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

**120 957 t**  
d'ordures ménagères  
et assimilés



**2 117 t**  
de Déchets d'Activités  
de Soins à Risques  
Infectieux (DASRI)



**24 094 t**  
de boues de  
stations d'épuration

+ 0,05%  
2024/2023

- 14%  
2024/2023

+ 12%  
2024/2023



### UNITÉS DE COMPOSTAGE DES BIODÉCHETS

**940 t**  
de biodéchets traités



**820 t**  
de compost produit

+ 48%  
2024/2023



### CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES

**31 092 t**  
d'emballages issus des  
collectes sélectives



**10 869 t**  
de gros cartons issus de  
déchetteries  
et d'acteurs privés

+ 4%  
2024/2023



# PRÉSENTATION ET CHIFFRES CLÉS

## L'HISTORIQUE

Savoie Déchets voit le jour au 1er janvier 2010, issu de la volonté d'intercommunalités savoyardes de disposer d'équipements et de solutions pérennes tout en garantissant une maîtrise des prix et des décisions.

Le syndicat mixte exploite en régie l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) et reprend en 2018 l'exploitation en direct du centre de tri de Chambéry.

Entre 2014 et 2016, de nouvelles collectivités adhèrent au syndicat. De 2016 à 2022, les sites de Valezan, Tignes et Gilly-sur-Isère sont requalifiés en quais de transfert pour les collectivités de Tarentaise et du secteur d'Albertville.

Au 1er janvier 2022, Savoie Déchets devient un service public industriel et commercial (SPIC). Depuis mai 2022, le syndicat exploite en régie directe une unité de compostage des biodéchets à Chambéry, et depuis janvier 2024 une nouvelle unité à Valezan.

## LE TERRITOIRE



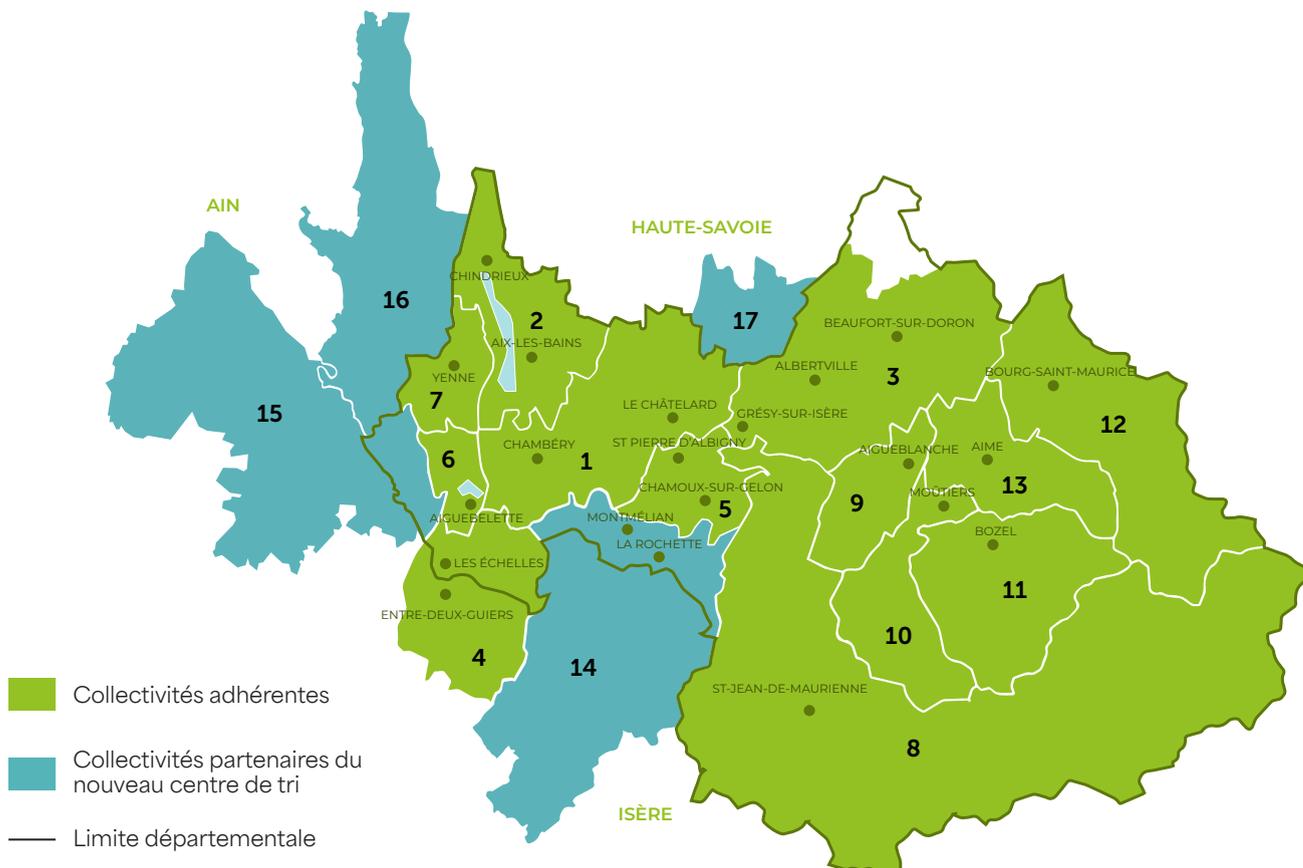
**236**  
communes  
(hors partenaires)



**552 513**  
habitant-es  
(pop.DGF-2024  
en Savoie)

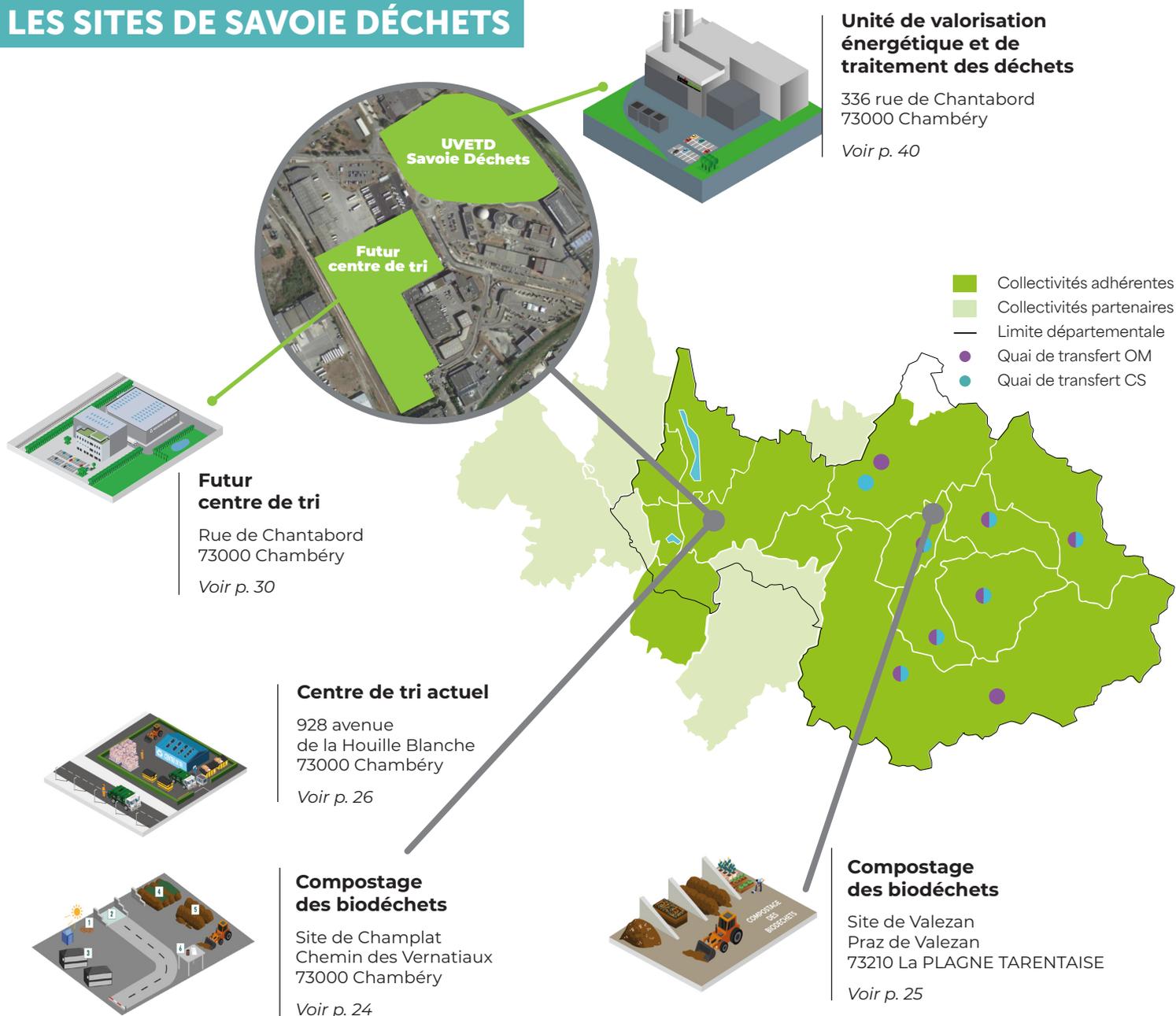


**5 951**  
km<sup>2</sup>



1 Grand Chambéry | 2 Grand Lac | 3 Communauté d'agglomération Arlysère | 4 Communauté de communes Cœur de Chartreuse | 5 Communauté de communes Cœur de Savoie | 6 Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette | 7 Communauté de communes de Yenne | 8 SIRTOM de Maurienne | 9 Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche | 10 Communauté de communes Cœur de Tarentaise | 11 Communauté de communes Val Vanoise | 12 Communauté de communes de Haute Tarentaise | 13 Communauté de communes des Versants d'Aime | 14 SIBRECSA | 15 SYCLUM | 16 Communauté de communes Buguey Sud | 17 Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy

## LES SITES DE SAVOIE DÉCHETS



Le centre de tri actuel et l'UVETD sont implantés sur la ZI de Bissy à Chambéry.

Le choix d'un foncier situé à proximité immédiate de l'UVETD pour la construction du nouveau centre de tri permettra à partir de 2025 de développer de nouvelles mutualisations : services, équipements et aménagements.

## TRANSPORT DES DÉCHETS

Un accord a été trouvé en 2023, concrétisé par une délibération du Comité Syndical du 13/10/2023 pour la mise en place d'un mécanisme de péréquation du coût des transports selon la situation géographique, le potentiel fiscal et la performance du tri à la source des adhérents.

Concernant le développement de la filière de compostage des biodéchets, Savoie Déchets s'oriente vers la création de plateformes de compostage par bassin versant, ce qui permet de limiter les transports de déchets alimentaires sur le territoire.

Ainsi, la stratégie de Savoie Déchets en matière de développement de sites de traitement prend en compte à la fois les possibilités de mutualisation, permettant de réaliser des économies d'échelle, mais également les incidences en matière de transport qu'il convient d'optimiser et de rendre moins polluants.

# FEUILLE DE ROUTE : HORIZON 2034

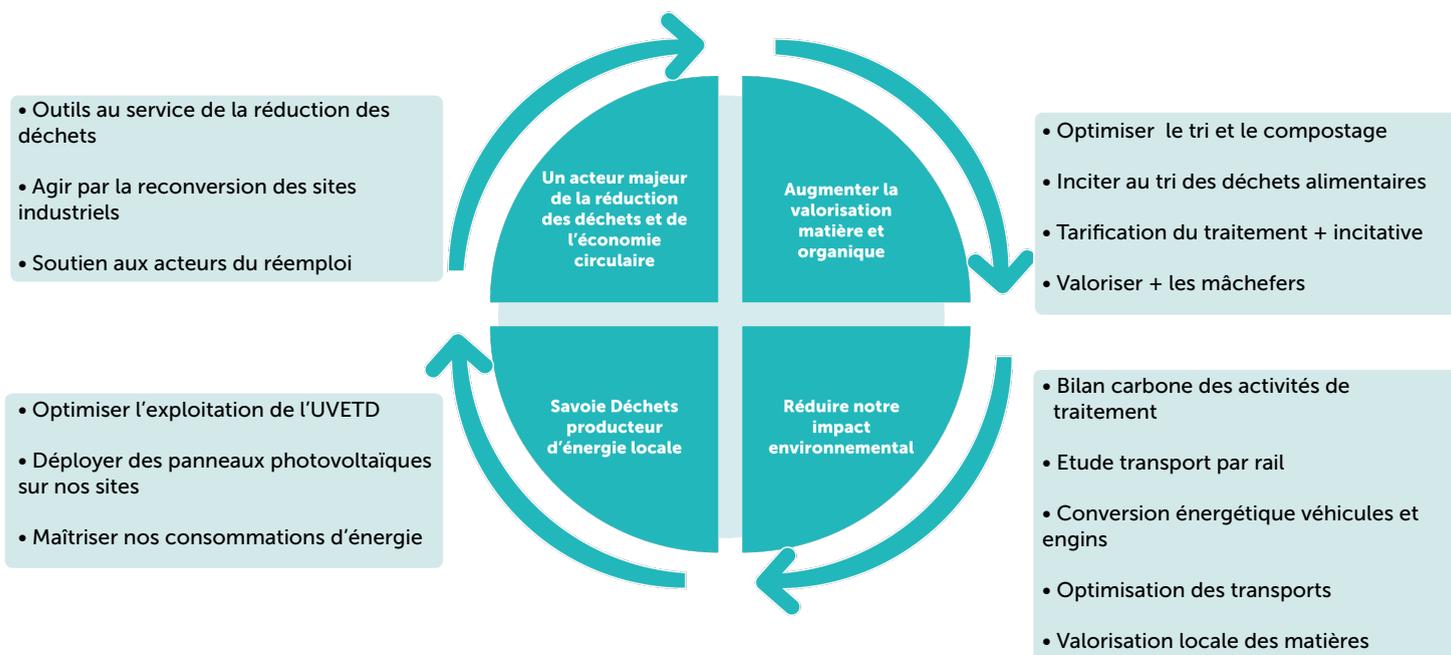
Début 2023, Savoie Déchets a engagé avec ses adhérents une démarche d'élaboration de sa feuille de route à horizon 10 ans, afin de co-construire les orientations stratégiques du syndicat en matière de gestion des déchets et de gouvernance.

Partant de la hiérarchie des modes de traitement et du contexte réglementaire ambitieux fixé par les lois TECV et AGEC, les travaux se sont orientés vers une **stratégie des 3RV** pour le syndicat :

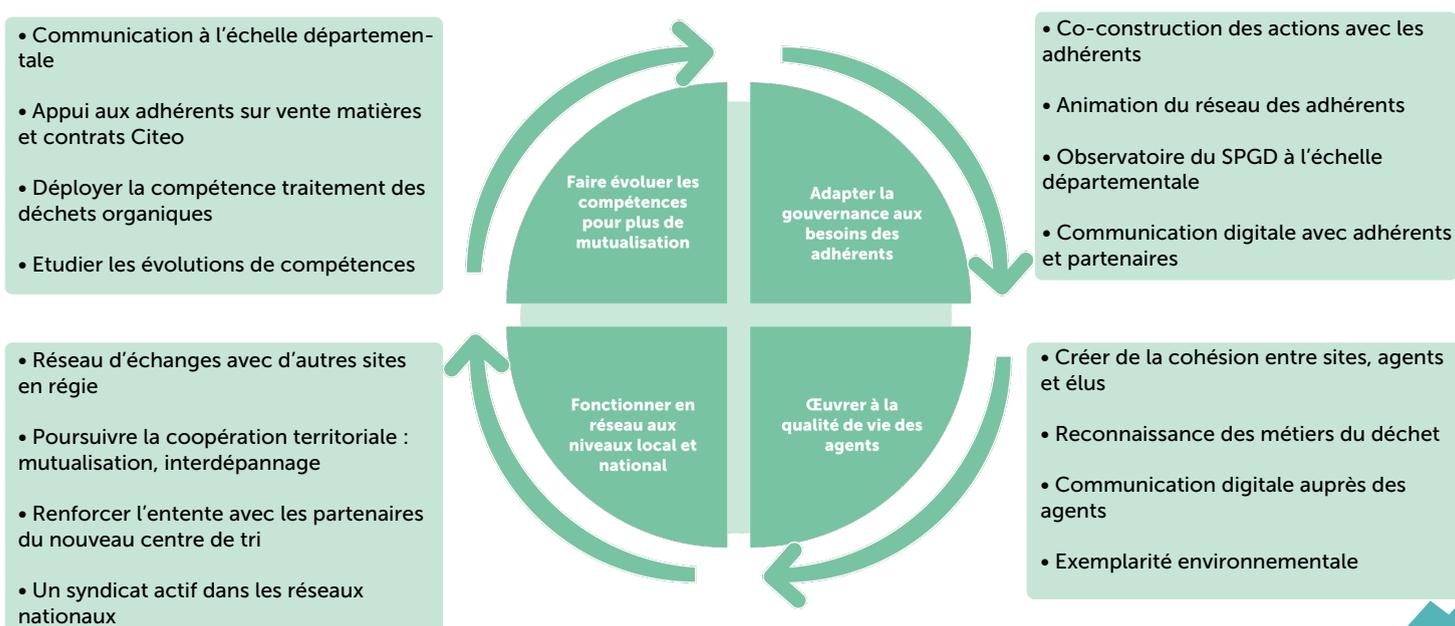
1. **Réduction** de la quantité de produits qui arrivent en fin de vie
2. **Réemploi** des produits qui deviendraient autrement des déchets
3. **Recyclage** par valorisation matière et organique
4. **Valorisation** énergétique

Il s'agit d'engager la transition vers un modèle d'économie circulaire, dans lequel les déchets diminuent et deviennent des ressources. Cette feuille de route, adoptée le 18 octobre 2024 pour les 10 ans à venir, se décline autour de deux axes stratégiques :

## AXE 1 : Traiter les déchets ménagers et réduire notre impact environnemental



## AXE 2 : Un syndicat au service des territoires



# ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

39

Élu-es



8

Vice-président-es

Le syndicat mixte est placé sous la responsabilité d'une présidente et de 8 vice-président-es.

Le fonctionnement de Savoie Déchets est assuré par un Comité Syndical composé de 39 élu-es représentant les 13 collectivités membres.

## GRAND CHAMBÉRY

148 435 hab DGF\* 2024

8 sièges



**Marie BÉNÉVISE**  
Présidente



**Arthur BOIX-NEVEU**  
7<sup>ème</sup> vice-président  
en charge des centres de tri



**Jean-Marc LEOUTRE**



**Laurent GRILLAUD**



**Pierre BRUN**



**Max JOLY**



**Maryse FABRE**



**Walter SARTORI**

SUPPLÉANT-ES

Vincent BOULNOIS  
Jean-Pierre COENDOZ  
Philippe FERRARI  
Alexandra TURNAR  
Raphaële MOURIC  
Florence BOURGEOIS  
Farid REZZAK  
Valentin HACHET

## CC CŒUR DE CHARTREUSE

19 195 hab DGF\* 2024

2 sièges



**Denis BLANQUET**  
1<sup>ère</sup> vice-président  
en charge des ressources humaines



**Murielle GIRAUD**

SUPPLÉANT-ES

Raphaël MAISONNIER  
Jean-Claude SARTER

## CC CŒUR DE SAVOIE\*\*

13 256 hab DGF\* 2024

2 sièges



**Nicolas VAN STRAATEN**



**Marc GIRARD**

SUPPLÉANT-ES

Rémy SAINT-GERMAIN  
Philippe FANTIN

## CC VAL VANOISE

27 502 hab DGF\* 2024

1 siège



**René RUFFIER-LANCHE**

SUPPLÉANT-ES

Jean-Marc BELLEVILLE

## GRAND LAC

85 626 hab DGF\* 2024

6 sièges



**Jean-Marc DRIVET**  
2<sup>ème</sup> vice-président  
en charge des biodéchets



**Marie-Claire BARBIER**



**Thibaut GUIGUE**



**Florian MAÎTRE**



**Daniel CARDE**



**Yves GRANGE**

SUPPLÉANT-ES

Benoît BADIN  
Marina FERRARI  
Christian PERRUISSET  
Jean-Claude CROZE  
Gwenaëlle LEGUELEC CARROZ  
Marie DUNAND

## CC DU LAC D'AIGUEBELETTE

7 009 hab DGF\* 2024

1 siège



**Daniel TAIN**

SUPPLÉANT-ES

Alexandre FAUGE

\*Population DGF (dotation globale de fonctionnement)=population totale+résidences secondaires et places de caravanes

\*\*En représentation-substitution des communes de Beton-Bettonnet, Bourgneuf, Chamousset, Chamoux-sur-Gelon, Champlarent, Châteauneuf, Coise-St-Jean-Pied-Gauthier, Cruet, Fréterive, Hauteville, Montendry, St-Jean-de-la-Porte, St-Pierre-d'Albigny et Villard-Léger

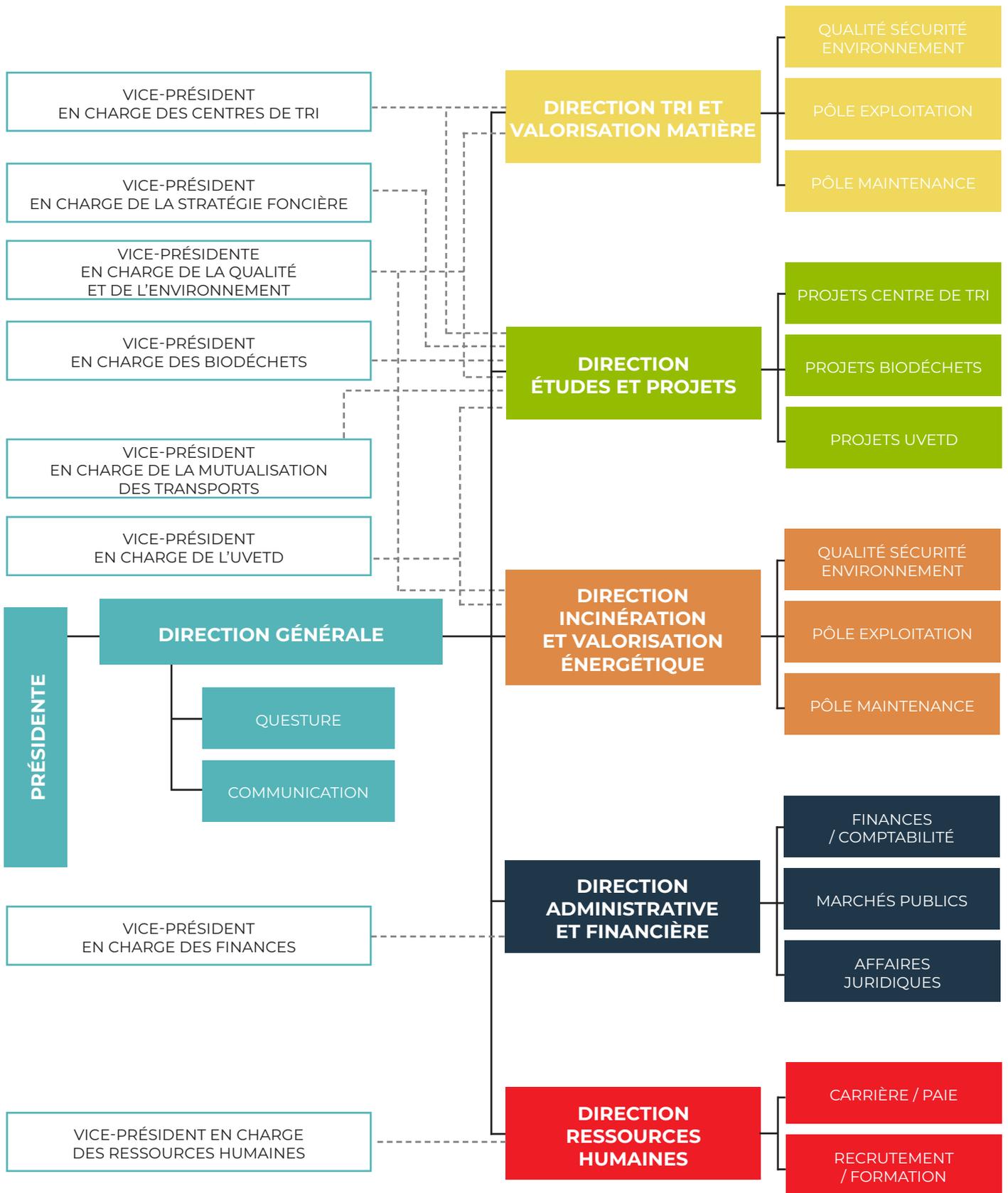
Pour chaque délégué-e titulaire, la collectivité membre élit également un-e délégué-e suppléant-e, appelé-e à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du/de la délégué-e titulaire.

Au cours de l'année 2024, le Comité Syndical s'est réuni 7 fois, et a délibéré à 69 reprises.

<p><b>CA ARLYSÈRE***</b> 69 551 hab DGF* 2024 6 sièges</p>	<p><b>SIRTOM DE MAURIENNE</b> 73 567 hab DGF* 2024 6 sièges</p>	<p><b>CC HAUTE TARENTEISE</b> 40 979 hab DGF* 2024 2 sièges</p>
<p> <b>Frédéric BURNIER-FRAMBORET</b> 3<sup>ème</sup> vice-président en charge de la stratégie foncière et de la gestion des installations hors activité</p>	<p> <b>François CHEMIN</b> 4<sup>ème</sup> vice-président en charge de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD)</p>	<p> <b>Jean-Claude FRAISSARD</b> 5<sup>ème</sup> vice-président en charge de la mutualisation des transports</p>
<p> <b>Christian RAUCAZ</b> 8<sup>ème</sup> vice-président en charge des finances</p>	<p> <b>Joël CECILLE</b></p>	<p> <b>Yannick AMET</b></p>
<p> <b>Alain ZOCCO</b></p>	<p> <b>Jean-Claude PERRIER</b></p>	<p>SUPPLÉANT-ES  Lionel ARPIN Alain EMPRIN</p>
<p> <b>Serge DAL BIANCO</b></p>	<p> <b>Christian SIMON</b></p>	<p><b>CC DES VERSANTS D'AIME</b> 24 170 hab DGF* 2024 2 sièges</p>
<p> <b>Françoise VIGUET-CARRIN</b></p>	<p> <b>Jean-Pierre ROUGEAUX</b></p>	<p> <b>Bernard HANRARD</b></p>
<p> <b>Raphaël THEVENON</b></p>	<p> <b>José VARESANO</b></p>	<p> <b>Lucien SPIGARELLI</b></p>
<p>SUPPLÉANT-ES  Bénédicte LACOMBE Xavier DESMARETS Christian EXCOFFON Michel ROTA Umberto DIMASTROMATTEO Sandrine BERTHET</p>	<p>SUPPLÉANT-ES  Erica SANDFORD Jocelyne DEJEAN Jean-Michel AUGEM Christian JACOB Claude REYNAUD Florian PERNET</p>	<p>SUPPLÉANT-ES  Jean-Louis SILVESTRE Christian VIBERT</p>
<p><b>CC VALLÉES D'AIGUEBLANCHE</b> 11 523 hab DGF* 2024 1 siège</p>	<p><b>CC CŒUR DE TARENTEISE</b> 23 794 hab DGF* 2024 1 siège</p>	<p><b>CC YENNE</b> 7 906 hab DGF* 2024 1 siège</p>
<p> <b>Thierry BRUNIER</b></p>	<p> <b>Georges DANIS</b></p>	<p> <b>Laurence BOIRON</b> 6<sup>ème</sup> vice-présidente en charge de l'environnement et de la qualité</p>
<p>SUPPLÉANT-ES  François DUNAND</p>	<p>SUPPLÉANT-ES  Romain SOLLIER</p>	<p>SUPPLÉANT-ES  Pierre SULPICE</p>

\*\*\* À l'exception des villes de Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, La Giétaz, Notre-Dame-de-Bellecombe, Saint-Nicolas-la-Chapelle

# ORGANISATION OPÉRATIONNELLE



# RESSOURCES HUMAINES

## CHIFFRES CLÉS au 31 décembre 2024

22%  
de  
femmes



78%  
d'hommes

40%  
agent-es  
public-ques



57%  
salarié-es de  
droit privé

18%  
de cadres



82%  
de non-cadres

3%  
d'apprentis



109  
agent-es



44 ans  
d'âge moyen

## DES FONCTIONS SUPPORT INTÉGRÉES



Ressources  
humaines



Finances  
comptabilité



Marchés  
publics



Ventes  
matières



Qualité sécurité  
et environnement



Études  
et projets



Communication  
et sensibilisation



Administration  
et accueil

## DES SAVOIR-FAIRE OPÉRATIONNELS

### EXPLOITATION



Responsable de quart et  
adjoint-e



Responsable d'exploitation



Chef-fe d'équipe et adjoint-e



Chargé-e de caractérisations



Chef-fe d'équipe et adjoint-e



Agent-e de compostage



Pontier-e



Manutentionnaire cariste



Agent-e de tri

### MAINTENANCE



Responsable maintenance



Chargé-e de travaux



Magasinier-e



Instrumentiste

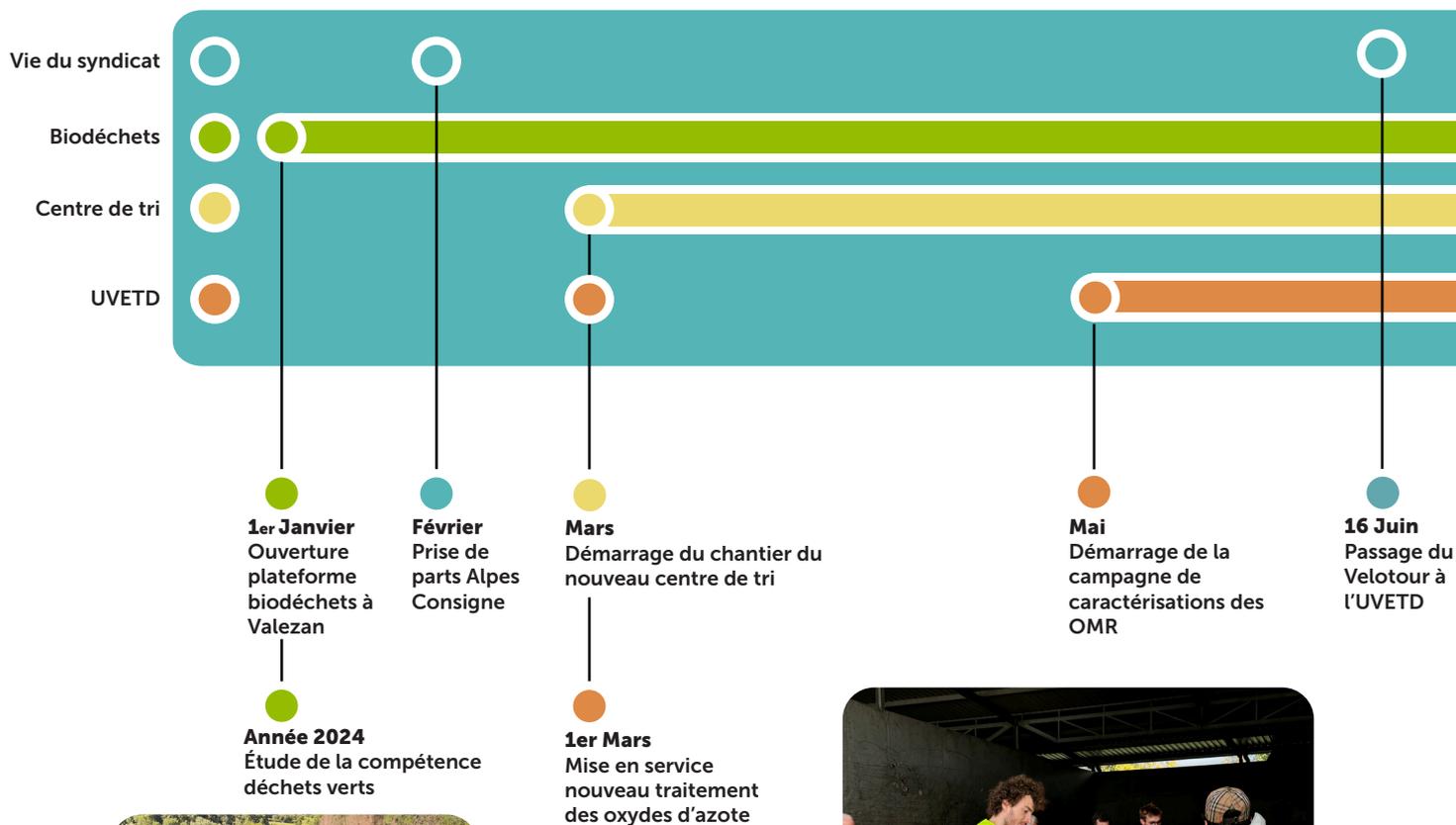


Agent-e de maintenance



Agent-e de nettoyage ou  
d'entretien

## FAITS MARQUANTS 2024



### UN SYNDICAT D'EXPLOITATION

Savoie Déchets exploite en régie directe l'ensemble de ses sites de traitement. Cela implique une forte technicité pour assurer le bon fonctionnement d'installations industrielles qui se complexifient avec des exigences nouvelles (tri des emballages plastiques au centre de tri, mise aux normes environnementales et augmentation de la production d'énergie à l'UVETD, développement d'une filière de compostage).

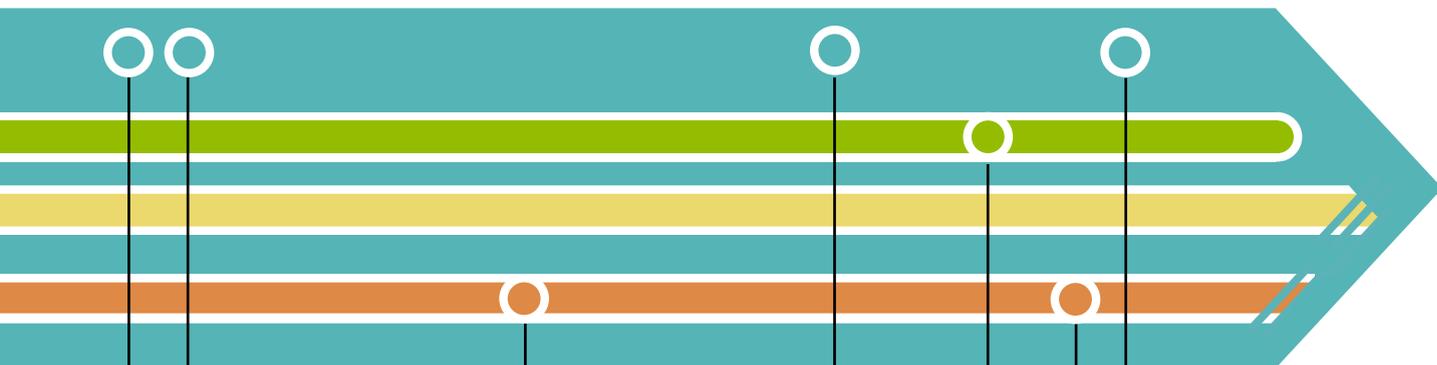
Afin de se doter des compétences nécessaires, et dans le cadre de son statut de SPIC, Savoie Déchets recrute des agent-es issu-es du secteur industriel, favorisant ainsi des parcours public-privé sur des installations industrielles.

### UN SYNDICAT MAÎTRE D'OUVRAGE

Savoie Déchets s'est doté d'une équipe études et projets, qui assure la maîtrise d'ouvrage des investissements à réaliser sur les installations existantes, et l'aménagement de nouvelles installations :

1. Aménagement d'une 2ème plateforme de compostage des déchets alimentaires sur le site de l'ancienne usine d'incinération de Valezan.
2. Pilotage du marché de conception réalisation pour la construction du nouveau centre de tri.
3. Travaux de mise aux normes européennes de l'UVETD (traitement des oxydes d'azote, mesure du mercure en continu)

Ces travaux contribuent à augmenter la performance du tri, la production locale d'énergie et à limiter l'empreinte environnementale du traitement des déchets.



**25 Juin**  
Journée des agents à La Féclaz

**28 juin**  
Pose de la 1ère pierre du nouveau centre de tri

**Septembre**  
Remplacement Tour Ibisoc

**1er Septembre**  
Démarrage de la nouvelle DSP Réseau de Chauffage Urbain

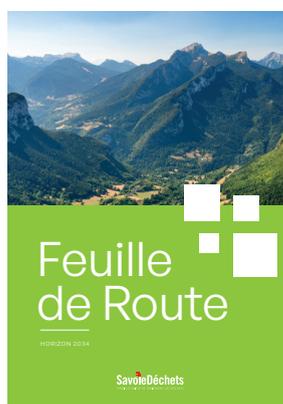
**18 Octobre**  
Adoption de la feuille de route Horizon 2034

**18 Octobre**  
Lancement de la coopération décentralisée avec Taroudant (Maroc)

**8 Novembre**  
Obtention de l'agrément sanitaire Valezan

**Novembre**  
Renouvellement certifications ISO 14 001 et 50 001 de l'UVETD

**Novembre**  
Soutien aux acteurs du réemploi : Matériauthèque, J'aime Boc'Oh, Cantine Savoyarde



## UN SYNDICAT D'APPUI AUX ADHÉRENTS

Savoie Déchets a développé depuis 2022 une fonction de mutualisation et de partage des expériences / expertises, en lien avec ses adhérents et partenaires :

- co-construction de la campagne de communication pour l'extension des consignes de tri
- négociation des contrats de reprise matières issues du tri des collectes sélectives
- mise en place d'une péréquation des coûts de transport
- organisation de rencontres avec des structures nationales (CITEO, Compost Plus...)

Ces actions se sont poursuivies en 2024 : conception des galeries de visite du nouveau centre de tri, construction de la filière de traitement des biodéchets, campagne de caractérisation des ordures ménagères pour tous les adhérents.

## SOUTIEN À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Savoie Déchets accompagne des actions ou projets contribuant à la prévention de la production de déchets, à la lutte contre le gaspillage, et au développement de l'économie circulaire sur le territoire.

Le dispositif de soutien aux acteurs a été révisé par une **délibération du Comité Syndical du 31 mai 2024**, afin d'élargir les critères d'accompagnement et de renforcer le déploiement des aides sur l'ensemble du territoire.

L'attribution des aides est soumise à des conditions, notamment :

- Le projet doit être soutenu par au moins un adhérent du syndicat,
- L'activité liée au projet doit contribuer aux missions du syndicat, en particulier la réduction de la production des déchets, le développement de l'économie circulaire, la valorisation énergétique ou le recyclage des déchets ménagers et assimilés.

En 2024, quatre structures ont déposé une demande de subvention. Les quatre projets, présentés ici, ont été retenus pour un montant total d'aides attribuées de 79 K€.

## SOLUCIR : LE RÉSEAU DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DES DEUX SAVOIE

L'association SoluCir a pour objet d'instaurer et de développer l'économie circulaire comme modèle prépondérant de l'économie territoriale.

Projet soutenu : L'association propose des événements et des outils pour faire grandir le réseau d'acteurs et promouvoir l'économie circulaire sur le territoire des deux Savoie avec, en 2024 :

- 250 structures engagées dans le réseau
- Le Salon SoluCir regroupant à Chambéry 170 exposants et intervenants ainsi que 1400 participants
- 43 événements phares visant l'ensemble des entreprises du territoire, pour donner de la visibilité aux structures qui entreprennent dans l'économie circulaire, les informer, les soutenir et appeler à l'action
- La création et la diffusion d'outils et d'actions de sensibilisation à destination de différents publics du territoire (entreprises et entrepreneurs, élus, techniciens, associations, grand public...)
- L'actualisation de l'annuaire de solutions circulaires du territoire mis à disposition et la diffusion d'une veille circulaire



Fresque de l'économie circulaire



Conférences inspirantes



Communautés de pratiques



Salon de l'économie circulaire



Ateliers «intersections»



Visites d'entreprise

## ENFIN! RÉEMPLOI : LA MATÉRIAUTHÈQUE

En région Auvergne-Rhône-Alpes, le secteur du bâtiment génère 30 millions de tonnes de déchets par an. Face à ce constat, l'association Enfin! Réemploi s'est donné pour objectif de structurer une filière professionnelle autour du réemploi de matériaux de construction en Savoie. Et ce, dans l'objectif de participer à la réduction de la part des déchets et des consommations générés par le secteur du BTP. L'association porte la matériauuthèque située à Chambéry et intervient, en tant qu'atelier chantier d'insertion, dans le développement de l'économie sociale et solidaire, générateur d'emplois locaux.

En 2024, Enfin! Réemploi a détourné 170 tonnes de déchets du BTP.

Projet soutenu : l'association développe aujourd'hui son activité avec comme objectifs d'atteindre 300 tonnes de déchets évités en 2025, et d'élargir ses actions sur une plus large zone géographique en augmentant les volumes de collecte, sensibilisant davantage de producteurs et réemployant un maximum de matériaux.



## J'AIME BOC'OH : CONSERVERIE ET BISCUITERIE ANTI-GASPILLAGE

L'association Chantier d'insertion J'aime Boc'Oh est engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi à travers son activité de conserverie et de traiteur anti-gaspi.

Chaque année, l'association récupère plus de 50 tonnes de fruits et légumes invendus et soutient 40 personnes dans leur parcours d'insertion.

Projet soutenu : J'aime Boc'Oh crée une activité de biscuiterie artisanale anti-gaspi à travers la collecte et la transformation des invendus de pain. L'association a pour objectif de valoriser 2 tonnes de pain par an, soit 8 000 baguettes, en les transformant en biscuits. Cette activité permettra également de créer une nouvelle filière d'insertion professionnelle valorisante et de nouveaux emplois.



## LA CANTINE SAVOYARDE SOLIDARITÉ : RESTAURANT D'AIDE ALIMENTAIRE ANTI-GASPI

Créée en 1983, la Cantine Savoyarde Solidarité est un restaurant collectif humanitaire qui propose trois fois par jour des repas aux personnes en situation de précarité. Les repas sont élaborés à partir des invendus des grandes surfaces, des commerces et cuisines centrales. 80 tonnes de denrées alimentaires sont ainsi collectées et valorisées, ce qui permet la distribution de 135 000 repas par an. La collecte, le tri des denrées et le service des repas sont assurés grâce aux soutiens bénévoles.



Projet soutenu : Le véhicule qui assure la collecte des invendus est vieillissant, c'est pourquoi la Cantine Savoyarde Solidarité souhaite acquérir un nouveau véhicule utilitaire électrique et isotherme afin d'assurer la continuité des collectes. Ce projet s'inscrit ici dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la solidarité aux personnes les plus démunies.



## SAVOIE DÉCHETS CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DE LA CONSIGNE

Savoie Déchets est sociétaire de Revera, une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) depuis mai 2024. Revera est née de la fusion entre Alpes Consigne et Rebooteille et agit pour le développement du réemploi des contenants en verre et la consolidation de la filière.

Les études d'Alpes Consigne avaient identifié en 2020 un gisement captable de 2,8 millions de contenants par an sur les trois départements de l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie. Aujourd'hui, ce sont 500 000 bouteilles réemployées en 2024 sur la région Auvergne-Rhône-Alpes grâce à Revera avec 313 points de collecte et 106 producteurs accompagnés. Revera continue d'accompagner les consommateurs, les acteurs opérationnels et les collectivités pour faire du réemploi une solution évidente et opérationnelle pour les bouteilles en verre.

En 2024, Savoie Déchets détient 100 parts dans la SCIC, pour un montant total de 10 000 €.

RAPPORTEZ-MOI  
POUR RÉEMPLOI



# Revera

## COOPÉRATION AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

Savoie Déchets a conclu une convention d'entente avec 4 partenaires dans le cadre du projet de création du futur centre de tri : la Communauté de communes Bugey Sud (SITOM Nord Isère), la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy (SILA), Syclum (SITOM Nord Isère) et le Sibrecsa (Bréda et Combe de Savoie).

Ce partenariat permet à Savoie Déchets de sécuriser un gisement d'emballages plus conséquent, et offre aux quatre territoires voisins une solution de tri performante à proximité.

La gouvernance du projet de construction et d'exploitation du futur centre de tri est partagée entre les collectivités adhérentes et partenaires.

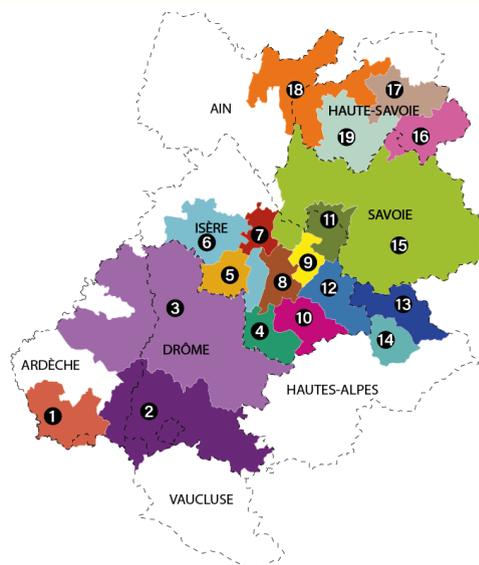


## COOPÉRATION DU SILLON ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES DÉCHETS (CSA3D)

Initiée en 2011, la CSA3D représente 19 collectivités pour plus de 3,2 millions d'habitants répartis sur 8 départements (soit 1 464 communes)

### 19 collectivités membres :

1. SICTOBA
2. SYPP
3. SYTRAD
4. CC du Trièves
5. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
6. SICTOM de la Bièvre
7. CA du Pays Voironnais
8. CA Grenoble Alpes Métropole
9. CC le Grésivaudan
10. CC de la Matheysine
11. SIBRECSA
12. CC de l'Oisans
13. CC du Briançonnais
14. CC du Pays des Ecrins
15. Savoie Déchets
16. SITOM des Vallées du Mont-Blanc
17. SYDEVAL
18. SIVALOR
19. SILA



Les collectivités de la CSA3D sont engagées dans une démarche partenariale dont les 3 principaux objectifs sont de :

- constituer un réseau d'échanges sur des thématiques comme la prévention, le recyclage et la valorisation, la comparaison des coûts de fonctionnement...
- mutualiser les équipements publics et les compétences
- développer une stratégie commune en matière de gestion et de traitement des déchets à l'échelle du sillon alpin.

Le budget annuel de la CSA3D est de 100 K€ (50 K€ pour la rémunération d'un chargé de mission et 50K€ pour les frais de fonctionnement / études). La quote-part de Savoie Déchets est de 15,05 %, soit 15K€.

En 2024, les principales actions communes ont été l'interdépannage entre centres de traitement, le partage d'expériences, les visites de sites, et la mise en concurrence des repreneurs des différentes matières triées en centres de tri.

## COOPÉRATION NATIONALE

### RÉSEAU COMPOSTPLUS

CompostPlus est un réseau national d'échanges qui rassemble élu·es et technicien·nes de collectivités engagées dans le tri des biodéchets à la source.

Le réseau réunit depuis 2007 les collectivités pionnières de la collecte séparée des biodéchets. L'association est créée en 2011, et compte aujourd'hui 60 collectivités membres, dont les valeurs partagées sont :

- la promotion d'un retour au sol de qualité
- la responsabilisation et le positionnement des citoyen·nes au cœur du dispositif
- la réduction de la production de déchets et le respect de la hiérarchie des modes de traitement : prévention / réutilisation / recyclage ou valorisation (on parle alors de valorisation organique pour la production de compost) / et en dernier lieu élimination

Savoie Déchets est adhérent de CompostPlus et participe aux différents événements du réseau. En 2023, les élu·es et technicien·nes de Savoie Déchets se sont rendus avec le réseau CompostPlus en Italie du Nord pour bénéficier du retour d'expérience des collectivités de la région de Parme et de Milan. La collecte séparée des déchets alimentaires y a été déployée depuis les années 2001 à 2012, associée au développement d'unités de traitement de grande capacité.

En 2025, CompostPlus modifie ses statuts et devient RéduirePlus, pour réorienter ses actions vers la réduction des déchets.

## COOPÉRATION INTERNATIONALE

### DE TAROUDANT À CHAMBÉRY : UNE COOPÉRATION S'ENGAGE SUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Savoie Déchets a débuté en 2024 une coopération avec Taroudant, ville du Maroc située à 80 km à l'est d'Agadir, dans le cadre d'un projet de coopération internationale porté par la Ville de Chambéry et auquel participe également Grand Chambéry.

A Taroudant, les services municipaux réalisent la collecte des déchets ainsi que le nettoyage des espaces publics. La ville de Taroudant, en lien avec d'autres communes de la Province organisées en groupement, porte le projet de construction et d'exploitation d'une installation de stockage contrôlé, pour limiter l'impact sur l'environnement de la fin de vie des déchets. Ce projet est soutenu par l'Etat marocain.

La coopération qui s'engage avec Savoie Déchets et Grand Chambéry vise à accompagner la commune de Taroudant et le nouveau groupement de communes dans la montée en puissance de cette compétence traitement des déchets: échanges entre élu·es et technicien·nes, partages de pratiques, visites de sites et appui à la structuration d'un service public local.

Les premières actions porteront sur la sensibilisation au tri en lien avec les associations très actives de Taroudant, des campagnes de pesage, de caractérisation des déchets ménagers, et des tests de compostage des déchets alimentaires.

Cette coopération, prévue sur trois ans, sera soutenue par Savoie Déchets à hauteur de 40K€ par an, dans le cadre du dispositif « 1 % déchets » prévu par la loi. Elle prolonge l'action déjà menée avec la Moldavie entre 2018 et 2022.



### FOCUS SUR LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2024

Depuis 2010, Savoie Déchets participe activement aux Journées Européennes du Patrimoine pour faire découvrir au grand public ses installations de traitement. L'édition 2024 a rassemblé 262 visiteurs à travers 14 visites guidées réparties sur trois sites : la plateforme de compostage de Champlatt, l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) et le centre de tri.

Cet événement annuel offre une occasion unique d'explorer un univers industriel souvent méconnu et de mieux comprendre le parcours des déchets, de la collecte à la valorisation. Il permet également aux équipes de sensibiliser les visiteurs aux gestes de tri et aux enjeux environnementaux.

Les visites mettent en lumière les différentes formes de valorisation mises en œuvre par Savoie Déchets : recyclage et réemploi des matériaux, production d'énergie à partir des ordures ménagères, compostage des biodéchets pour un retour à la terre.

Les Journées Européennes du Patrimoine témoignent de l'engagement de Savoie Déchets en faveur d'une gestion durable des déchets et du renforcement du lien avec les citoyens et les acteurs du territoire.



### VÉLOTOUR : UNE DÉCOUVERTE INSOLITE ET PÉDAGOGIQUE

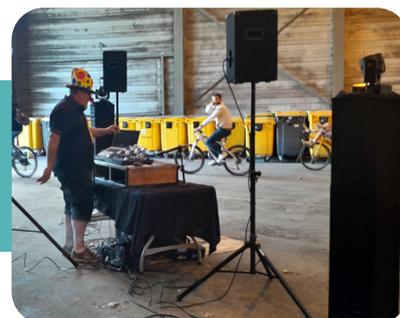
Depuis 2006, le Vélotour invite les amateurs de cyclisme à explorer des villes en parcourant des lieux insolites habituellement inaccessibles.

En 2024, le Vélotour a eu lieu pour la première fois sur le territoire de Grand Chambéry. Le parcours a traversé plusieurs lieux marquants de l'agglomération, parmi lesquels le parking de la gare de Chambéry, le Phare, la Brasserie du Mont Blanc et l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) de Savoie Déchets.

#### Une visite exceptionnelle au coeur du traitement des déchets

Cet événement a permis aux participants, majoritairement des familles, de découvrir l'univers industriel sous un nouveau jour. L'arrivée à l'UVETD s'effectuait par le pont bascule, permettant aux cyclistes de suivre le même itinéraire que les camions-bennes transportant les ordures ménagères jusqu'à la fosse.

Une immersion qui a offert aux visiteurs un aperçu concret du parcours des déchets avant leur traitement.



## VISITE DES SITES

Savoie Déchets propose des visites guidées de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets ainsi que du centre de tri de Chambéry. Le contenu et la durée des visites sont adaptés en fonction des publics et des demandes. Les deux sites disposent d'un parcours de visite aménagé et pédagogique.

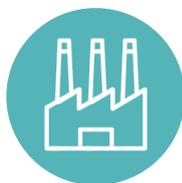
L'UVETD et le centre de tri accueillent différents publics. Les élu·es et le personnel des collectivités membres ou partenaires peuvent participer à ces visites. Les élèves, de l'école primaire à l'université, sont accueillis du lundi au vendredi, de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Les visites sont animées par les animateur·trices des collectivités partenaires ou par les technicien·nes de Savoie Déchets.

Dans le cadre du développement des missions de communication et de sensibilisation de Savoie Déchets, deux personnes en service civique ont rejoint l'équipe en 2024 pour accompagner les actions de sensibilisation : tri à la source, extension des consignes de tri et réduction des déchets.

Leur recrutement et leur accompagnement ont été réalisés en partenariat avec Unis-Cité. Au fil de leur mission, elles ont contribué à l'animation des visites des installations de traitement de Savoie Déchets et ont apporté leur soutien aux collectivités adhérentes dans leurs actions de sensibilisation.

### UVETD



**1 784**

visiteur·euses  
81 visites

### Centre de tri



**3 120**

visiteur·euses  
148 visites

## POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU NOUVEAU CENTRE DE TRI

Le 28 juin 2024, Savoie Déchets a lancé officiellement les travaux du futur centre de tri.

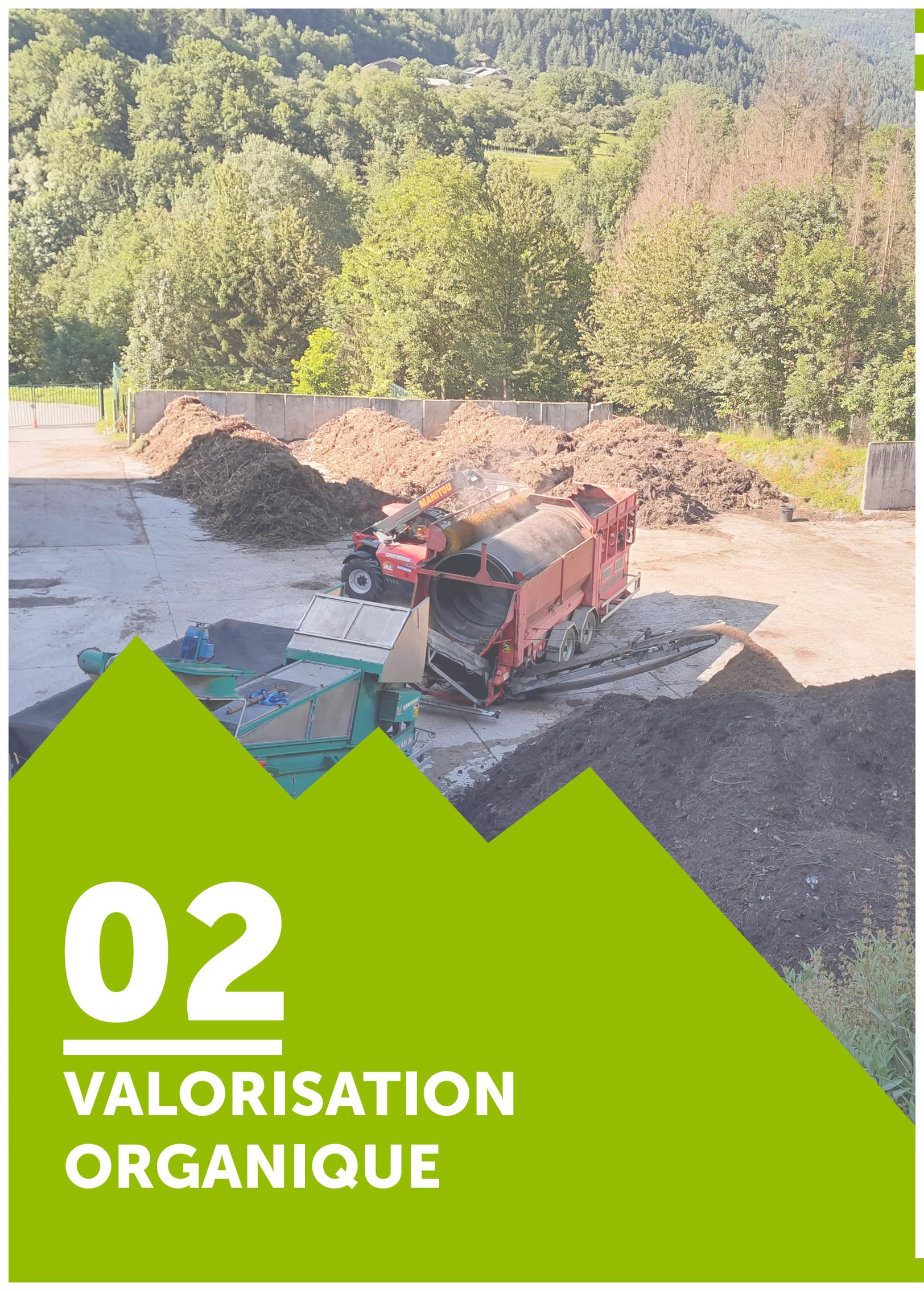
Face à l'évolution des consignes de tri et à la nécessité d'optimiser la gestion des déchets sur le territoire, Savoie Déchets a engagé un projet d'envergure pour moderniser ses infrastructures. Après une phase de démolition des bâtiments existants et de réhabilitation du terrain, le chantier est désormais en marche.

Pour célébrer cette étape clé, Marie BÉNÉVISE, Présidente de Savoie Déchets, a réuni élus des collectivités adhérentes, partenaires (SIBRECSA, Communauté de communes Bugey Sud (SITOM Nord Isère), Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy et SYCLUM (SITOM Nord Isère)), agent·es, ainsi que les entreprises en charge des travaux (AKTID, Legendre Construction, SW Architecture et Inddigo), sans oublier l'ADEME et CITEO, partenaires techniques et financiers.

D'une surface de 7 917 m<sup>2</sup>, ce centre de tri de nouvelle génération permettra de traiter annuellement 40 000 tonnes de déchets répartis en 13 flux de matières différentes. Conçu pour allier performance environnementale et pédagogie, il offrira un parcours de visite totalement repensé, composé de trois itinéraires :

- Un parcours intérieur, incluant une salle pédagogique de 112 m<sup>2</sup> et deux passerelles offrant une vue immersive sur le process de tri,
- Un parcours extérieur, dédié aux biodéchets et au compostage,
- Un parcours intérieur à l'UVETD, axé sur l'incinération et la récupération d'énergie.





**02**

**VALORISATION  
ORGANIQUE**

## PRÉSENTATION ET CHIFFRES CLÉS

### CONTEXTE ET ORIENTATIONS DE SAVOIE DÉCHETS

La loi du 10 février 2020 dite « AGEC » (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 pour l'ensemble des producteurs : professionnels, collectifs, ménages...

Sur le territoire de Savoie Déchets, les collectivités proposent des solutions de valorisation des déchets alimentaires, par une solution de compostage de proximité (composteur collectif, individuel...), ou par une collecte en vue d'un traitement centralisé sur une plateforme de compostage.

Collectés en mélange avec les déchets non valorisables, les biodéchets représentent un tiers du contenu des ordures ménagères résiduelles incinérées. Pourtant, constitués à 80 % d'eau et 20 % de matière organique, leur incinération ne présente pas d'intérêt. De plus, les déchets alimentaires constituent une ressource locale qui, une fois transformée en compost, vient nourrir nos sols et permet ainsi de contribuer à la résilience alimentaire de nos territoires.



### HISTOIRE

La vocation de Savoie Déchets étant d'apporter des solutions de proximité et de qualité à ses adhérents tout en garantissant une maîtrise des coûts, une réflexion collective a été menée sur plusieurs années.

En 2019, une étude technico-économique réalisée par Savoie Déchets évalue à 31 800 tonnes le gisement de biodéchets sur le périmètre du syndicat.

En 2022, un pilote est mis en place sur le site de Champlat à Chambéry, afin d'une part de répondre aux besoins immédiats des adhérents, et d'autre part d'expérimenter des solutions transposables sur d'autres territoires au fur et à mesure du développement des collectes.

En Janvier 2024, une deuxième unité de compostage est mise en place à Valezan sur le site d'une ancienne usine d'incinération pour répondre au déploiement de collectes en Tarentaise.

En 2025 est prévue la mise en œuvre d'une plateforme de compostage de déchets alimentaires conjointement avec le compostage des déchets verts du SIRTOM Maurienne, sur le site St-Julien-Mont-Denis.



### CHIFFRES CLÉS DES BIODÉCHETS



**940**  
tonnes de déchets  
alimentaires traités



**4** adhérents  
**1** partenaire



**2**  
agents



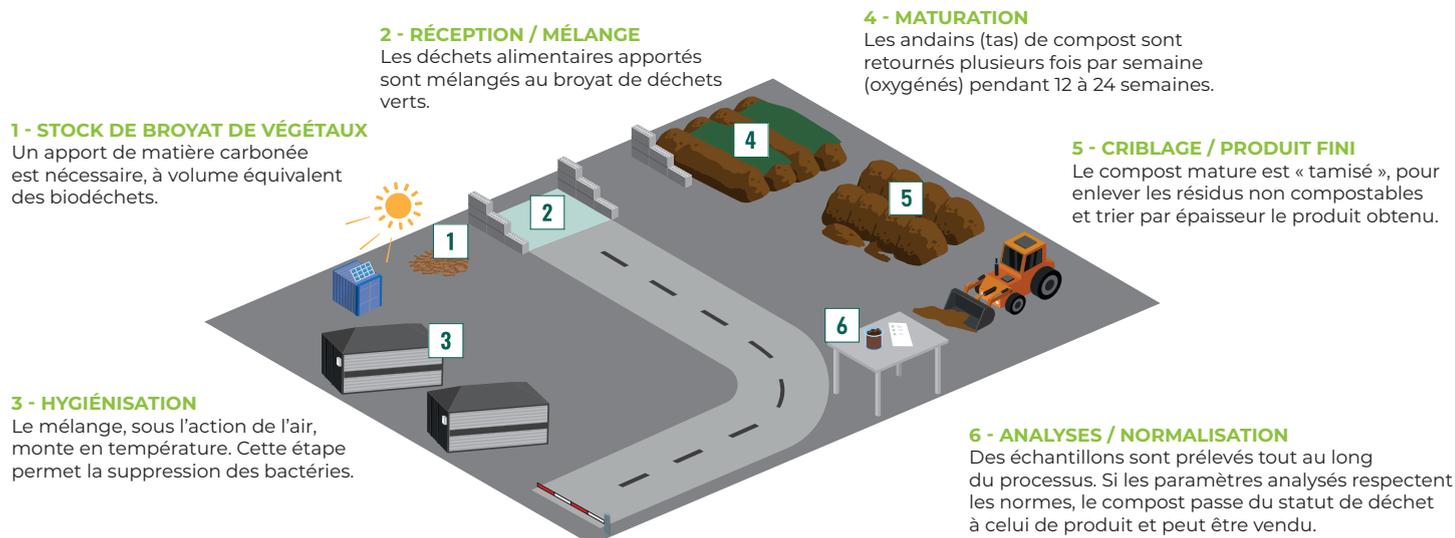
**820**  
tonnes de compost  
produit

# PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

## PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE CHAMPLAT

- Apporteurs adhérents : Grand Chambéry, Grand Lac
- Apporteurs autres : Communauté de communes Bugey Sud, Trialp, Élise, Tri-vallées et la Source Voisine

### Processus de compostage semi-industriel



Depuis son démarrage en mai 2022, la plateforme de compostage de Chambéry a vu ses réceptions augmenter régulièrement. Le déploiement continu de collectes de déchets alimentaires par ses adhérents a fait passer les réceptions de 185 tonnes en 2022 à 790 tonnes en 2024. Cette progression va se poursuivre en 2025.

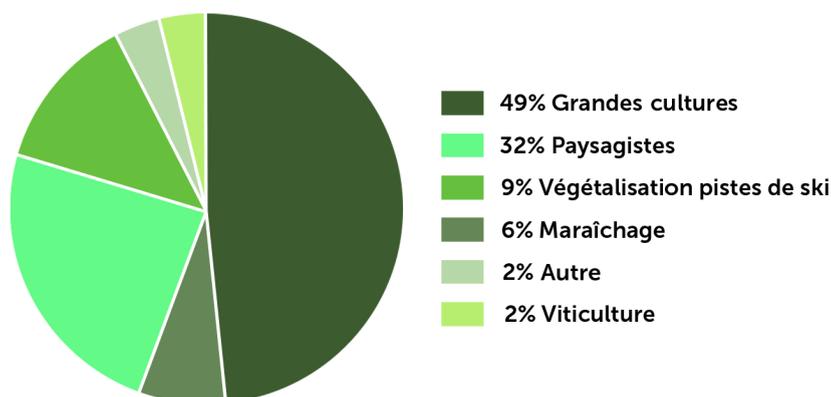
La conception initiale de la plateforme, prévue pour environ 450 tonnes n'est plus adaptée aux quantités actuelles et à venir. Des études ont donc été réalisées en 2024 par le bureau d'études INDDIGO pour projeter les travaux à effectuer pour adapter le site aux gisements à traiter à l'avenir. Ces études ont été partagées avec les adhérents tout au long de leur réalisation pour trouver le meilleur compromis, garantissant des capacités de traitement suffisantes pour accompagner le déploiement des collectes tout en optimisant les conditions technico-économiques d'exploitation du site.

Au vu des déploiements actuels, une capacité d'au moins 2 000 tonnes semble nécessaire, en anticipant une éventuelle augmentation des réceptions jusqu'à 4 000 tonnes.

Les choix techniques et d'implantation seront précisés en 2025 dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre.

### DESTINATION DU COMPOST PRODUIT

Le compost produit par Savoie Déchets peut être commercialisé pour différents usages. En 2024, les débouchés du compost se sont répartis comme suit :



## PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE VALEZAN

- Apporteurs adhérents : COVA, CCHT
- Apporteurs autres : Élise, Tri-Vallées

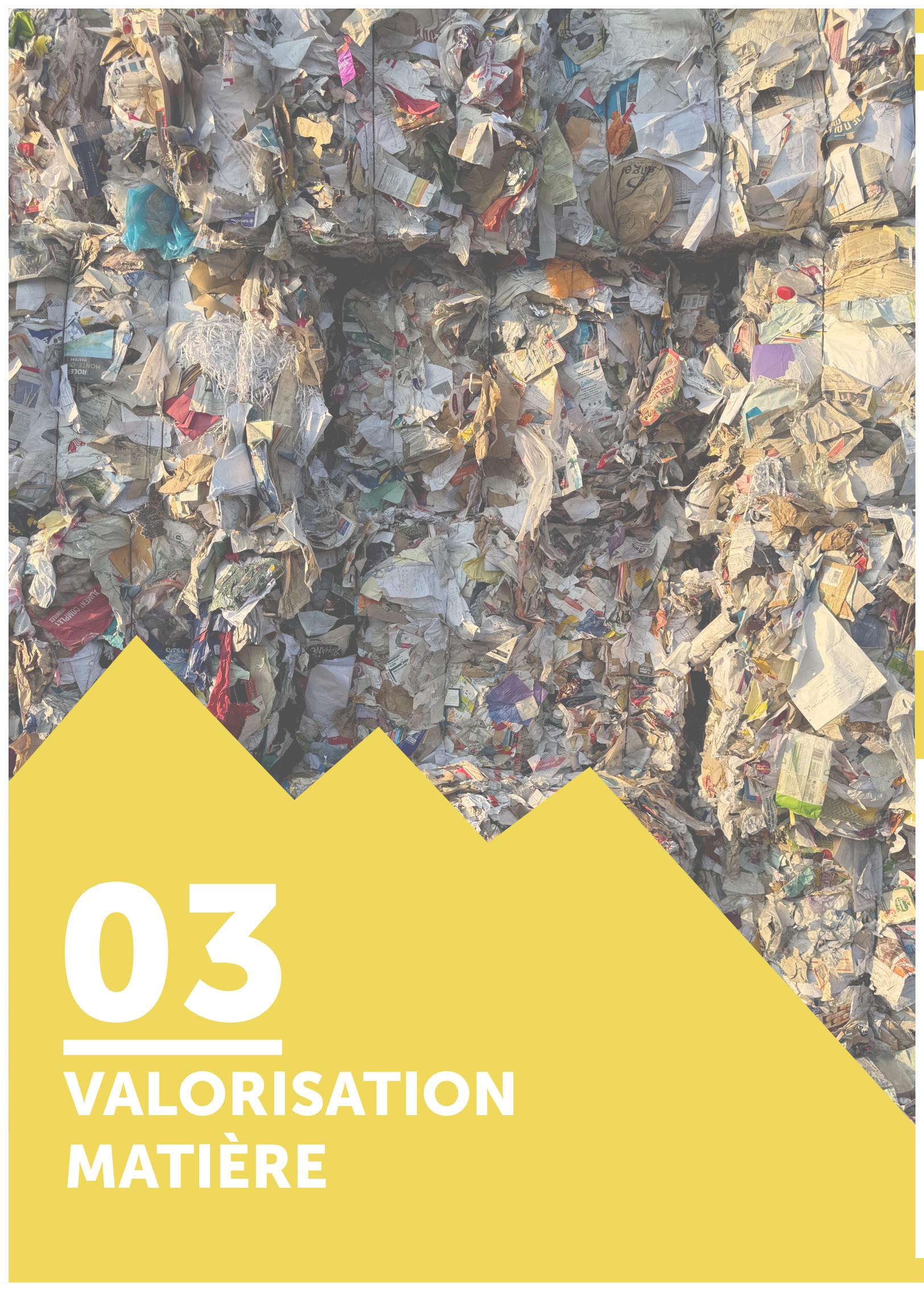
Début 2024, une nouvelle installation de compostage est lancée à Valezan, sur le site de l'ancienne usine d'incinération de la Tarentaise. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de réhabilitation et d'optimisation des infrastructures existantes. En utilisant ce site, Savoie Déchets réduit les coûts et l'impact environnemental tout en profitant d'une localisation stratégique pour faciliter le transport et le traitement des biodéchets.



## BILAN DES BIODÉCHETS ENTRANTS

DÉCHETS ALIMENTAIRES TRAITÉS (T)		2022	2023	2024
PLATE-FORME	APPORTEURS			
CHAMPLAT	Grand Chambéry	52	104	371
	Grand Lac	110	197	253
	CC Bugey Sud	0	0	24
	Apporteurs privés	24	150	144
	<b>TOTAL</b>	<b>186</b>	<b>451</b>	<b>791</b>
PLATE-FORME	APPORTEURS			
VALEZAN	CC Haute Tarentaise	-	-	7
	CC Versant d'Aime	-	-	42
	Apporteurs privés	-	-	100
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>149</b>
<b>TOTAL</b>		<b>186</b>	<b>451</b>	<b>940</b>

VENTES DE COMPOST EN 2024 (T)		2024
CHAMPLAT	Agriculteurs	350
	Paysagistes	340
	Particuliers	29
	<b>Total vente compost</b>	<b>719</b>
VALEZAN	Gestionnaires de domaines de ski	102
	<b>Total vente compost</b>	<b>102</b>
<b>TOTAL VENTE COMPOST</b>		<b>820</b>



**03**

**VALORISATION  
MATIÈRE**

# PRÉSENTATION ET CHIFFRES CLÉS

## HISTORIQUE DU SITE

Construit en 1995 par la Ville de Chambéry, le centre de tri est alors exploité en délégation de service public par la société « Valespace ». La délégation de service public est transférée à la communauté de communes Chambéry Métropole en 2001, puis à Savoie Déchets à sa création en 2010. Le centre de tri est repris en régie directe par Savoie Déchets en 2018.

Le centre de tri de Gilly-sur-Isère a quant à lui été construit en 2000, et transféré à Savoie Déchets en 2014. L'équipement vieillissant n'étant pas adapté au passage en extension des consignes de tri, le site a été reconverti en quai de transfert au 1er janvier 2022 et exploité jusqu'au 31 décembre 2024.

Afin d'accompagner l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2023 et en attendant la mise en service d'un nouveau centre de tri prévu pour mi-2025, d'importants travaux de modernisation ont été réalisés au centre de tri de Chambéry, entre mi-septembre et fin octobre 2022.

Les travaux réalisés concernent des équipements existants (modification des mailles du trommel, déplacement d'un trieur optique, fermeture des cabines de tri), ainsi que l'ajout de nouveaux équipements (3 trieurs optiques supplémentaires et une machine à courant de Foucault).

Grâce à sa modernisation, le centre de tri est désormais capable de trier 9 flux différents, en adéquation avec les nouvelles consignes de tri des emballages applicables depuis le 1er janvier 2023. À titre de comparaison, le futur centre de tri produira quant à lui 13 flux sortants.

Son fonctionnement repose sur trois équipes de 20 opérateurs, permettant une organisation en 3x8 heures en semaine, avec des interventions ponctuelles le samedi matin en fonction du volume des apports à traiter.



## CHIFFRES CLÉS DU TRI



**31 092 tonnes**  
d'emballages triés



**10 869 tonnes**  
de gros cartons bruns de  
déchetteries / privés



**22%**  
de refus en entrée  
du centre de tri  
= erreurs de tri



**35 agent-es**  
Savoie Déchets



**22 232 tonnes**  
de matières recyclées



**60 trieur-euses**  
en insertion professionnelle



**13 + 4**  
13 adhérents  
+ 4 partenaires



**58%**  
sorties dynamiques pour  
l'insertion professionnelle

## 5 - LE SÉPARATEUR À COURANTS DE FOUCAULT

Un champ magnétique puissant permet de séparer l'aluminium des déchets non métalliques, et d'orienter ces 2 flux vers les alvéoles correspondantes.

## 4 - LE SÉPARATEUR MAGNÉTIQUE

Le flux corps creux est dirigé vers un overband qui permet d'extraire mécaniquement les métaux ferreux, ensuite dirigés vers une presse à paquets.

## 3 - LE CRIBLE BALISTIQUE

Les éléments les plus petits sont orientés vers un crible balistique, permettant de séparer les corps creux, les corps plats et les fines de petites dimensions (inférieurs à 50 mm).

## 1 - L'ALIMENTATEUR

L'ancienne fonction de l'alimentateur était d'ouvrir les sacs jaunes. Désormais, il régule l'alimentation des emballages sur le convoyeur.

1

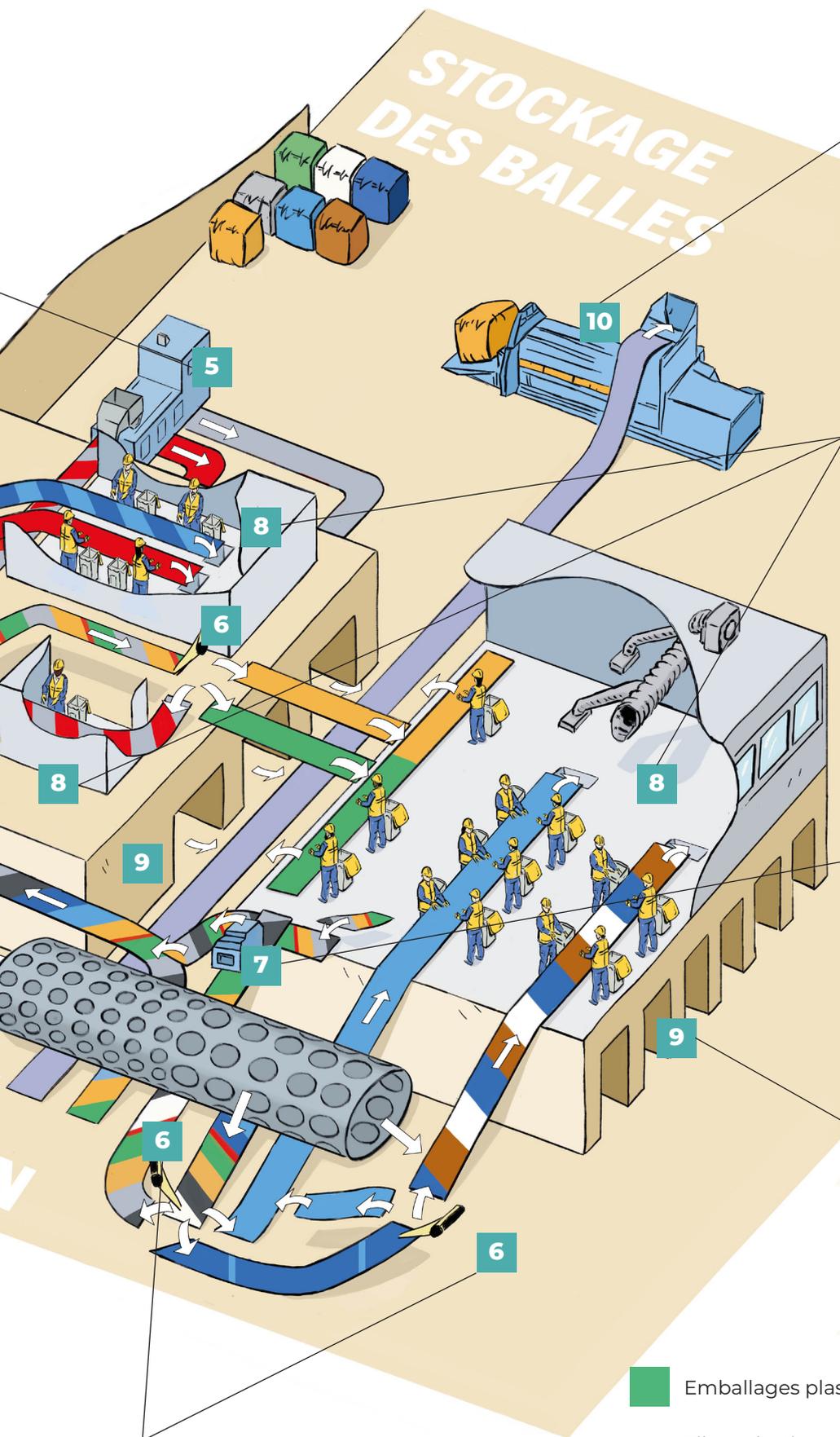
2

ZONE DE RÉCEPTION

- |  |                                |
|--|--------------------------------|
| <b>1</b> Alimentateur                      | <b>6</b> Trieurs optiques      |
| <b>2</b> Trommel                           | <b>7</b> Séparateur aéraulique |
| <b>3</b> Crible balistique                 | <b>8</b> Cabines de tri manuel |
| <b>4</b> Séparateur magnétique             | <b>9</b> Alvéoles              |
| <b>5</b> Séparateur à courants de Foucault | <b>10</b> Presse à balles      |

## 2 - LE TROMMEL

À partir de l'alimentateur, les déchets à trier sont acheminés sur un convoyeur avant passage dans un trommel qui sépare les objets en trois flux, en fonction de leur dimension.



**STOCKAGE  
DES BALLEES**

**10 - LA PRESSE À BALLEES**

Quand une alvéole est pleine, un-e cariste déplace son contenu sur le tapis de presse : la matière est acheminée vers la presse et mise en balles.

**8 - LES CABINES DE TRI**

Des opérateur-trices de tri affinent le tri et effectuent un « contrôle qualité ». Le tri manuel est organisé en 3 cabines, équipées de 20 postes de tri.

**7 - LE SÉPARATEUR AÉRAULIQUE**

Il sépare les films des autres emballages en projetant de l'air. Les films, plus légers, suivent le jet d'air et sont redirigés vers l'alvéole correspondante.

**9 - LES ALVÉOLES**

Les matériaux triés sont stockés dans des alvéoles, avant la mise en balles.

**6 - LES TRIEURS OPTIQUES**

Un faisceau optique est émis par la machine, qui reconnaît le matériau en fonction de sa forme, sa couleur et son opacité. Des buses projettent ensuite de l'air comprimé pour orienter les emballages vers le bon tapis. Le centre de tri est équipé de 4 trieurs optiques.

- |   |   |
|---|---|
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:green; border:1px solid black;"></span> Emballages plastiques    | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightblue; border:1px solid black;"></span> Papier       |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightblue; border:1px solid black;"></span> Films plastiques     | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:darkblue; border:1px solid black;"></span> Cartonnettes  |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:grey; border:1px solid black;"></span> Emballages acier          | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:brown; border:1px solid black;"></span> Briques / Tetra® |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightgrey; border:1px solid black;"></span> Emballages aluminium | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:darkbrown; border:1px solid black;"></span> Gros carton  |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:red; border:1px solid black;"></span> Refus                      |   |

## FUTUR CENTRE DE TRI

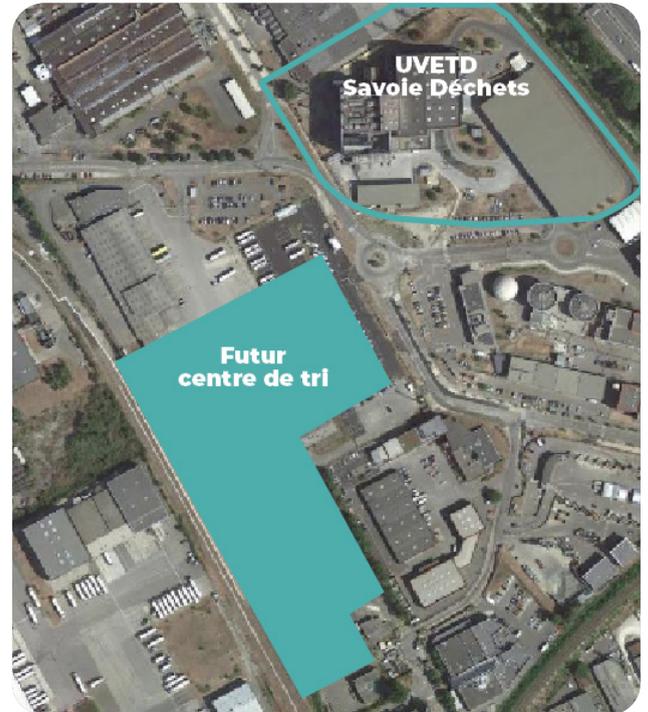
Le centre de tri actuel ne répondant plus aux exigences réglementaires ni à la hausse des volumes triés par les habitants, Savoie Déchets a confié en avril 2023 la conception et la réalisation d'un nouveau centre de tri aux entreprises AKTID, Legendre Construction, SW Architecture et Inddigo. Implanté rue de Chantabord, en face de l'UVETD, ce futur équipement traitera les déchets recyclables des habitants de la Savoie et de territoires limitrophes, avec une capacité de traitement annuelle de 40 000 tonnes.

Ce projet, d'un montant de 37 millions d'euros, est mené en partenariat avec les collectivités de Bugey Sud (SITOM Nord Isère), des Sources du Lac d'Annecy (SILA), du Syclum (SITOM Nord Isère) et du Sibrecsa. Il bénéficie également du soutien financier de l'Agence de l'Eau, de l'ADEME et de CITEO.

Pour augmenter la production d'énergie locale, Savoie Déchets a prévu l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture et d'ombrières au-dessus des places de stationnement du futur centre de tri. Par ailleurs, une étude de faisabilité a été lancée pour évaluer la possibilité d'acheminer une partie des déchets par voie ferrée, le site étant situé à proximité directe du réseau ferroviaire.

Le choix d'un foncier à proximité immédiate de l'UVETD permettra de développer de nouvelles mutualisations : services, équipements et aménagements.

Le nouveau centre de tri sera exploité en régie. Savoie Déchets prépare d'ores et déjà sa mise en service à travers la formation des équipes, la réorganisation des services et des réunions de coordination avec les concepteurs du projet.



## CHIFFRES CLÉS DU PROJET



**+800 000**  
habitant-es sur le  
périmètre



**37 M€**  
coût du projet



**7 917 m<sup>2</sup>**  
de bâtiments construits



**40 000 tonnes**  
de capacité



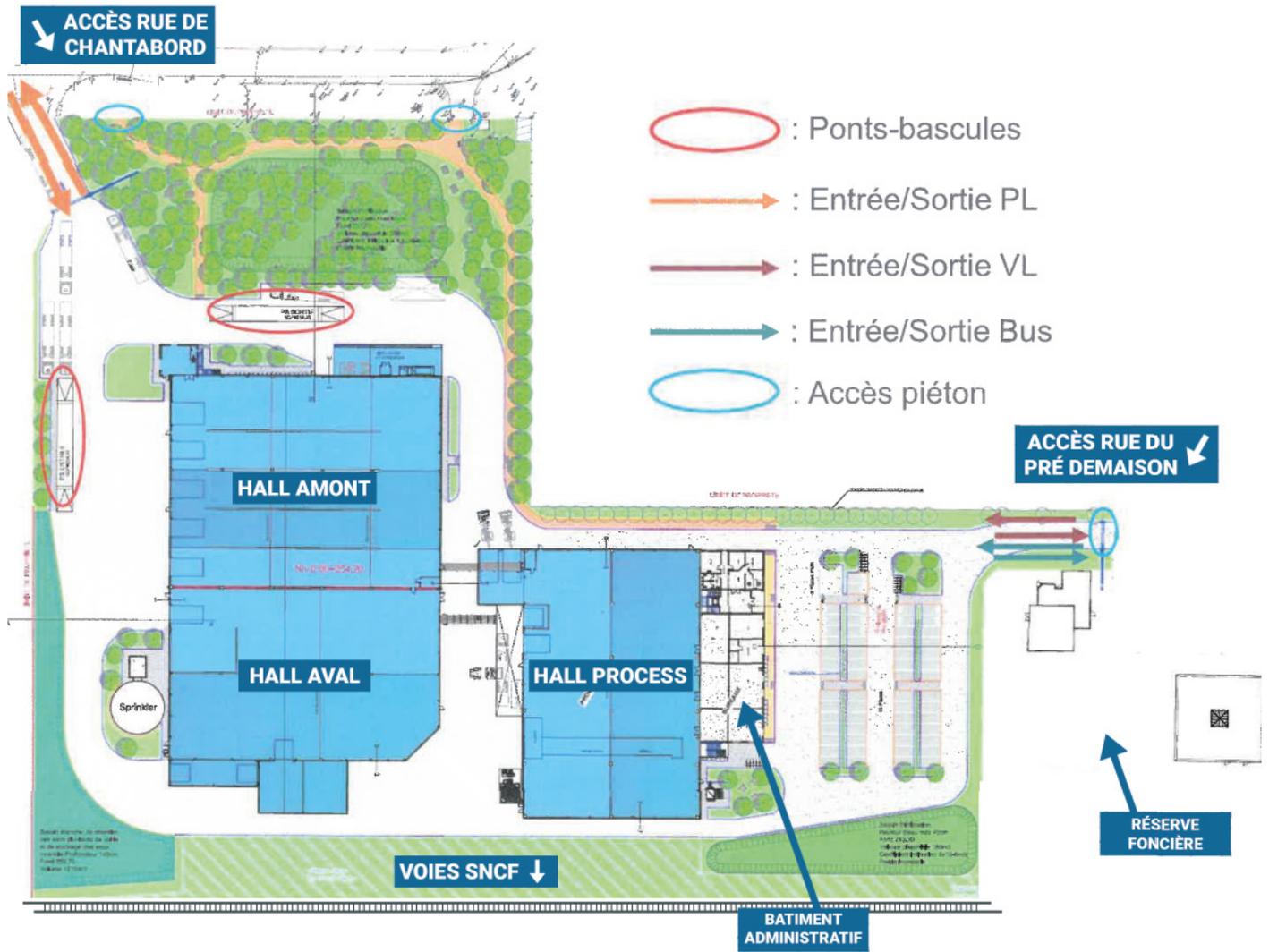
**13 000 m<sup>2</sup>**  
végétalisés



**180**  
arbres plantés



# PLAN MASSE DU PROJET

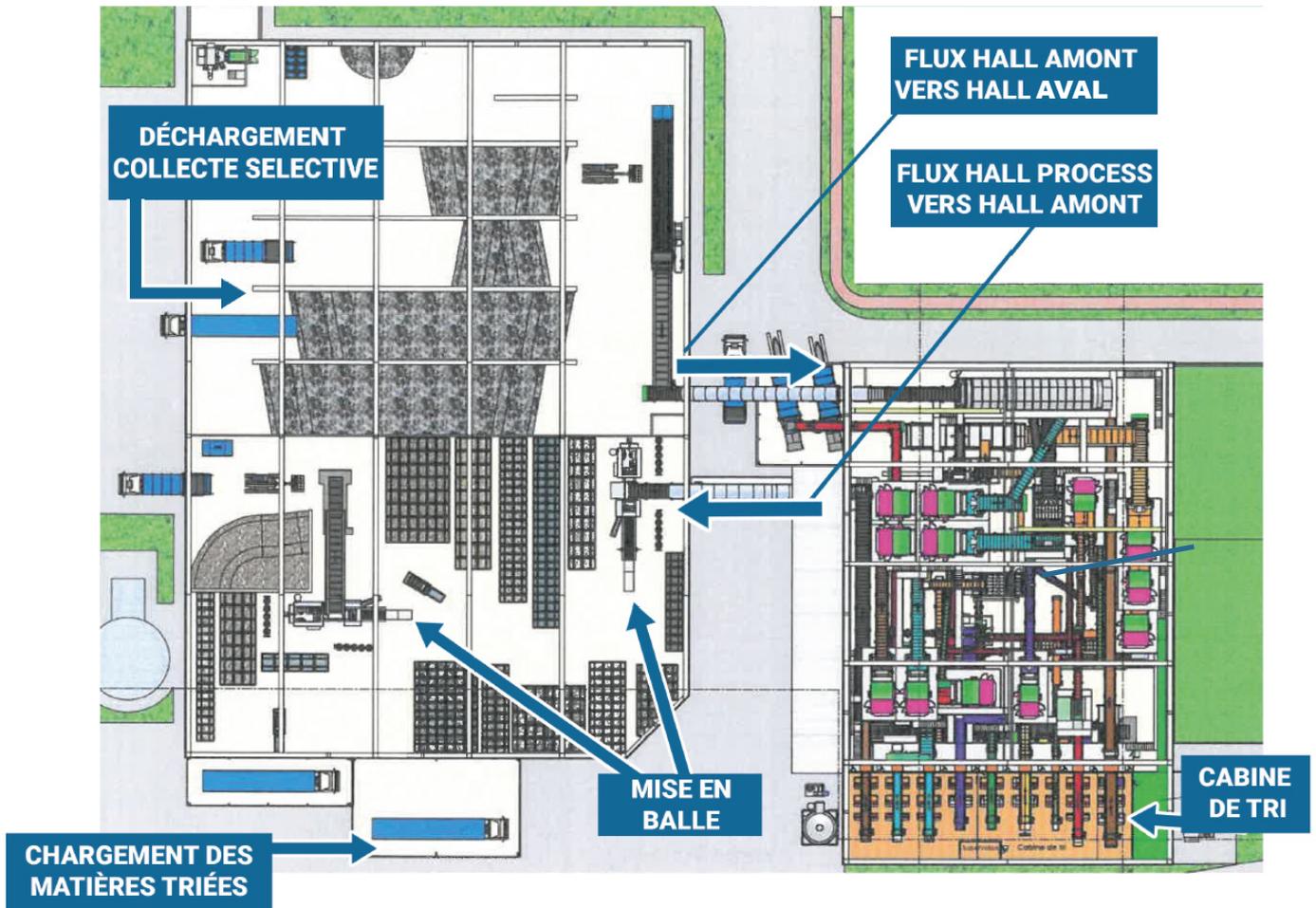


## SALLE PÉDAGOGIQUE

Le futur centre de tri ne sera pas seulement un lieu technique : il accueillera aussi le public ! Une salle pédagogique verra le jour dans le bâtiment administratif, pour mieux comprendre l'utilité du tri au quotidien. Des passerelles permettront d'observer le process de tri en direct, au cœur de l'action. Et ce n'est pas tout : un parcours extérieur sera aménagé pour découvrir la filière du compostage des déchets alimentaires et végétaux, de façon ludique et interactive.



## FONCTIONNEMENT DU FUTUR SITE



**13 t/h**  
de débit entrant

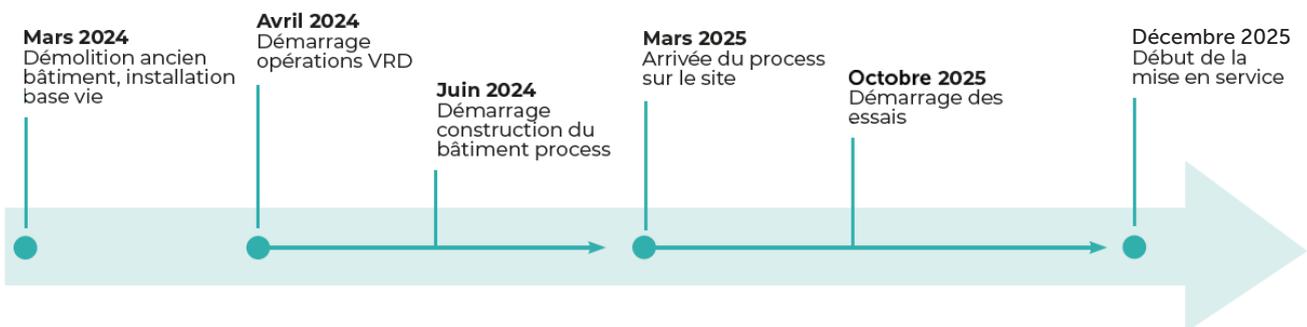


**21**  
trieurs



**13 flux**  
sortants sur le futur  
centre de tri

## DATES CLÉS DU PROJET



## INSERTION PROFESSIONNELLE

Partenaire des structures locales d'insertion, Savoie Déchets participe à la lutte contre l'exclusion à travers l'insertion professionnelle. Trialp et Tri-Vallées sont les entreprises d'insertion qui assurent la prestation de tri pour Savoie Déchets.

Les contrats proposés aux trieur.euses sont des CDD d'insertion de 4 mois, renouvelables dans une limite de 2 ans.

En 2024, ce sont 145 personnes issues de l'insertion qui ont travaillé au centre de tri de Chambéry, en moyenne pendant 9 mois :

- 29 femmes et 116 hommes
- 32 seniors
- 15 travailleur.euses en situation de handicap
- 22 demandeurs.euses d'emploi longue durée
- 44 personnes relevant des minima sociaux
- 36 jeunes de moins de 26 ans

Grâce à leur activité au centre de tri, les employés de Trialp et Tri-Vallées ont pu bénéficier de 1409 heures de formation :

- 605,5 heures de remise à niveau de la langue française
- 210 heures de savoirs de bases (remise à niveau français, maths, numérique)
- 15 heures sur le « savoir être »
- 309 heures de formation prévention
- 52 heures de formation à l'intégration en entreprise
- 66 heures de formation aux CACES et code de la route
- 82 heures de formation sur le métier de la « restauration collective »
- 70 heures d'immersion en entreprise pour valider un projet (PMSMP)

Parmi ces employés, on recense un taux de sorties dynamiques de 58% pour l'année 2024 (1 CDI, 7 CDD, 18 formations, 1 en structure d'insertion, 1 contrat intérimaire saison hivernale, 1 en retraite).



**145** personnes  
employées en 2022



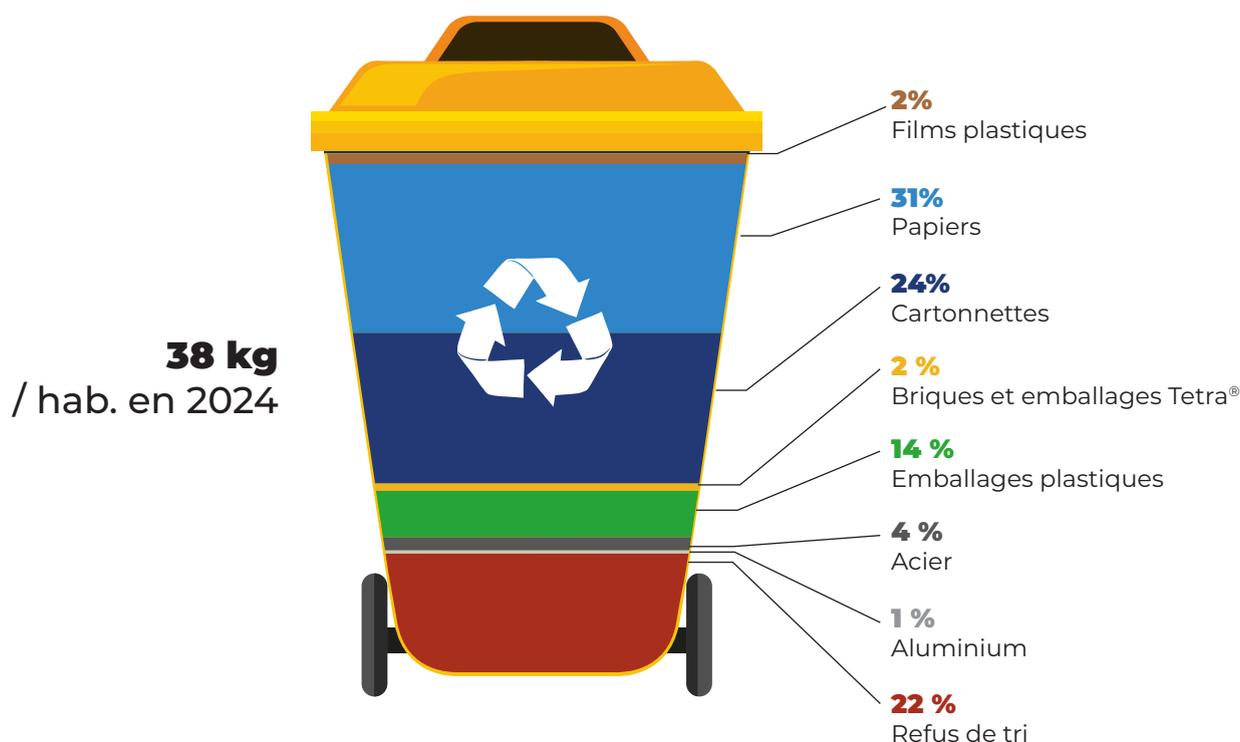
**9** mois  
d'accompagnement  
moyen



**1 409** heures  
de formations



## MATÉRIAUX ENTRANTS AU CENTRE DE TRI



## « REFUS DE TRI » ET IMPORTANCE DE LA QUALITÉ DU TRI

Les « refus de tri » sont les déchets déposés par erreur ou incivisme dans les bacs réservés aux emballages et papiers. Ces erreurs compliquent le traitement, perturbent le fonctionnement des équipements et peuvent mettre en danger les agent-es de tri. En 2024, ils représentent 22 % des tonnages entrants au centre de tri— un chiffre alarmant qui souligne l'importance de renforcer la sensibilisation des habitant-es aux bons gestes de tri.

Parmi ces refus, on retrouve notamment :

- 17 tonnes de déchets dangereux (filtres à huile, produits chimiques, bouteilles de gaz, batteries, etc.)
- 56 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- 20 litres de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), évacuées via des filières spécifiques

En 2024, 9 agent-es ont été piqué-es par des seringues ou objets tranchants, contre 13 en 2023. Par ailleurs, 19 agent-es ont été blessé-es par du verre, contre 16 l'année précédente. Le danger lié aux déchets inappropriés reste donc bien réel sur la chaîne de tri.

Les arrêts réguliers des équipements pour évacuer ces éléments à risque ralentissent également l'activité du centre. On recense par ailleurs 10 départs de feu survenus en 2024, tous rapidement maîtrisés grâce à l'intervention rapide des équipes de Savoie Déchets.



Seringues



Batteries



Carcasses  
d'animaux



Munitions



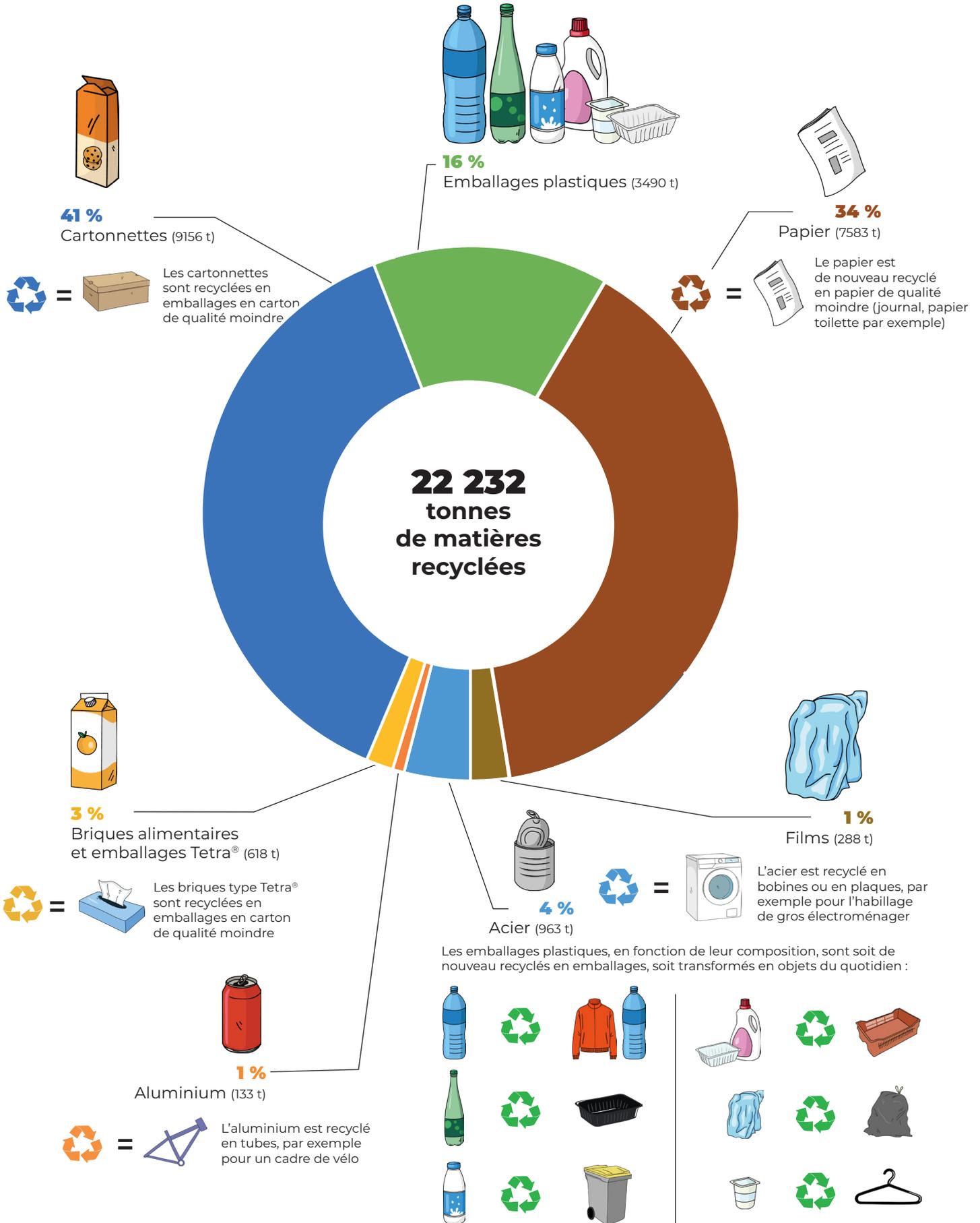
Bouteilles  
de gaz



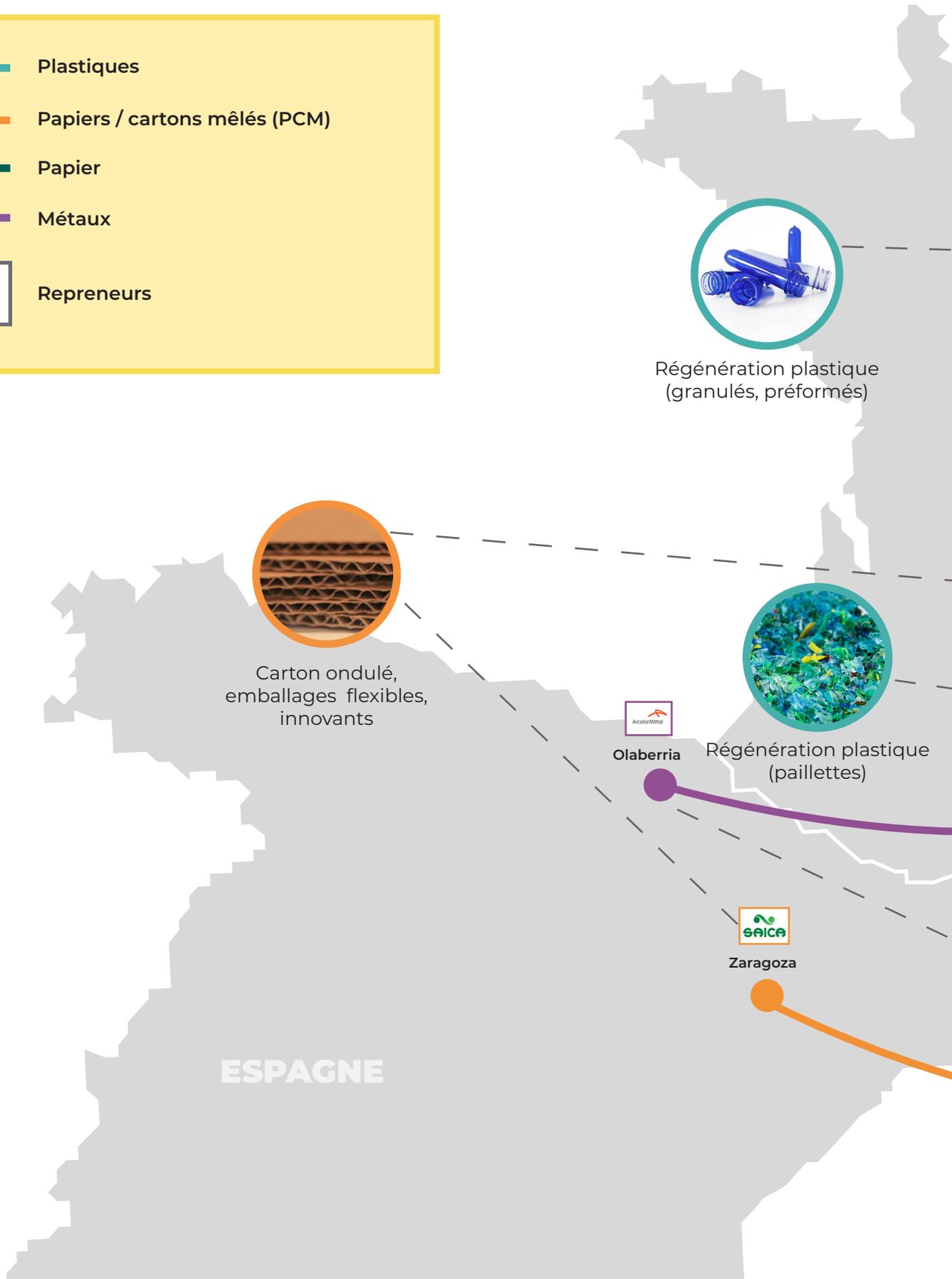
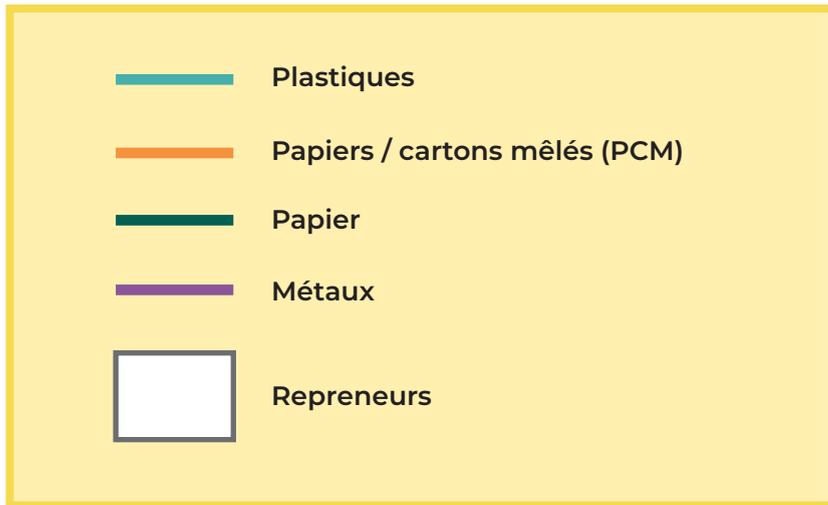
Produits  
pyrotechniques

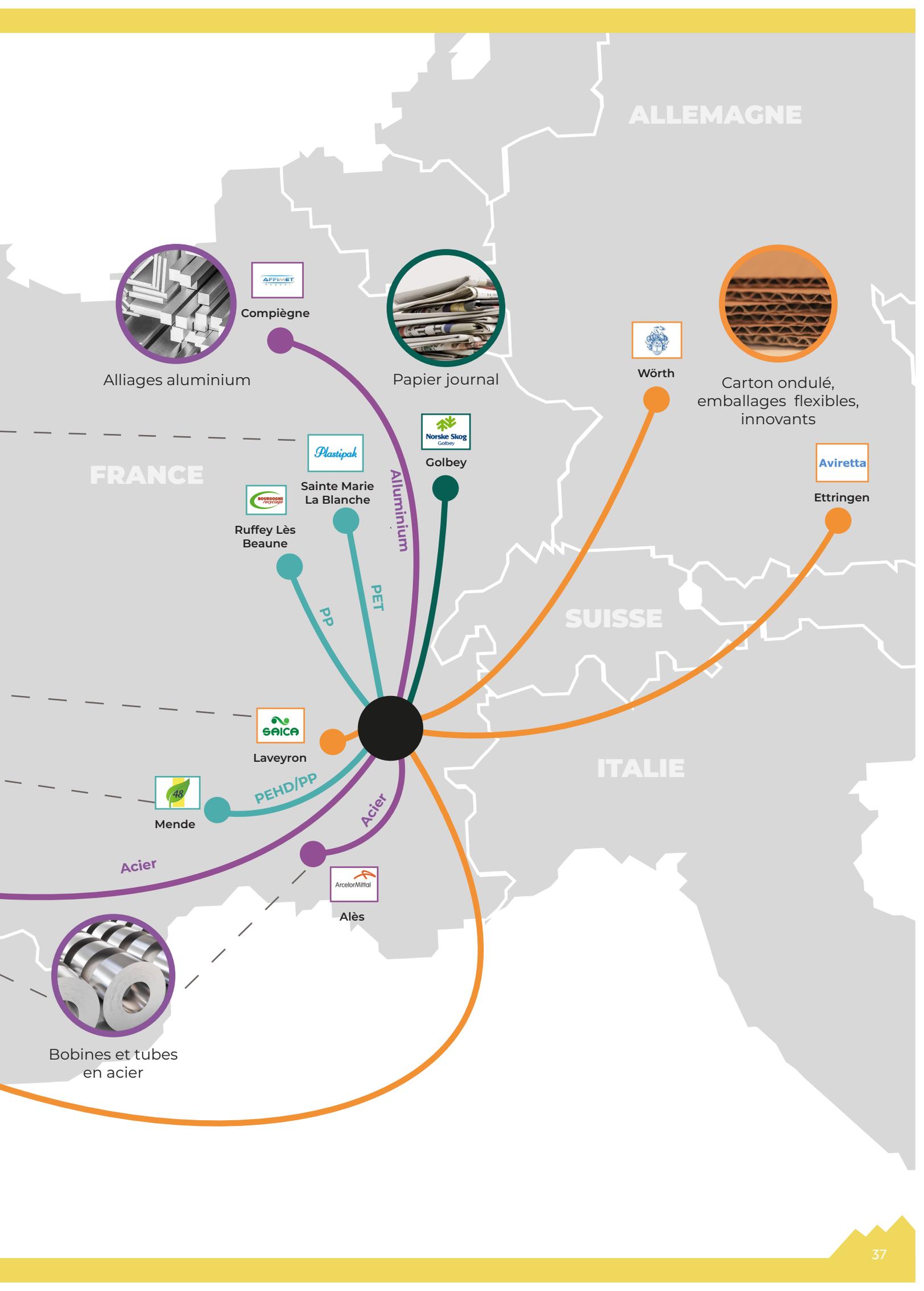
# QUE DEVIENNENT LES EMBALLAGES TRIÉS ?

Les tonnages triés et conditionnés au centre de tri sont vendus et expédiés vers les filières de recyclage. Une fois recyclés, ces matières deviennent de nouveaux objets :



# DESTINATIONS DES MATIÈRES TRIÉES





ALLEMAGNE



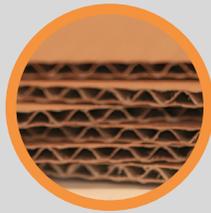
Alliages aluminium



Compiegne



Papier journal



Carton ondulé, emballages flexibles, innovants



Wörth

FRANCE



Ruffey Lès Beaune



Sainte Marie La Blanche



Golbey

Aluminium

PP

PET

SUISSE



Ettringen

ITALIE



Laveyron



Mende

PEHD/PP

Acier

Acier



Alès



Bobines et tubes en acier

# BILAN 2024 ET ÉVOLUTIONS

## TONNAGES ENTRANTS

	EMBALLAGES	JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES	MULTI- MATÉRIAUX	TOTAL 2024	TOTAL 2023	ÉVOLUTION 2023 / 2024
<b>COLLECTIVITÉS</b> <i>(en tonnes)</i>						
CA Grand Chambéry	-	246	6 498	<b>6 743</b>	6 508	4 %
CA Grand Lac	-	8	4 078	<b>4 086</b>	4 047	1 %
CA Arlysère	-	-	3 299	<b>3 299</b>	3 187	4 %
CC Cœur de Chartreuse	-	-	507	<b>507</b>	486	4 %
CC Cœur de Savoie	-	-	505	<b>505</b>	489	3 %
CC Lac d'Aiguebelette	-	-	351	<b>351</b>	322	9 %
CC Yenne	-	-	367	<b>367</b>	331	11 %
SIRTOM Maurienne	-	-	2 657	<b>2 657</b>	2 529	5 %
CC Vallées d'Aigueblanche	-	-	358	<b>358</b>	370	3 %
CC Cœur de Tarentaise	-	-	369	<b>639</b>	610	5 %
CC Val Vanoise	-	-	930	<b>930</b>	899	3 %
CC Haute Tarentaise	-	-	1 416	<b>1 416</b>	1 244	14 %
CC Versants d'Aime	-	-	928	<b>928</b>	855	9 %
<b>TOTAL ADHÉRENTS</b>	<b>0</b>	<b>253</b>	<b>22 533</b>	<b>22 787</b>	21 877	4 %
Bugey Sud	-	27	1 525	<b>1 552</b>	1 474	5 %
CCSLA	373	180	144	<b>697</b>	692	1 %
SYCLUM	-	-	4 722	<b>4 722</b>	4 667	1 %
SIBRECSA	-	-	1 335	<b>1 335</b>	-	100 %
<b>TOTAL PARTENAIRES</b>	<b>373</b>	<b>207</b>	<b>7 726</b>	<b>8 306</b>	6 833	2 %*
<b>TOTAL 2024</b>	<b>373</b>	<b>460</b>	<b>30 259</b>	<b>31 092</b>	<b>28 710</b>	<b>4 %*</b>

\*hors nouvel apporteur (SIBRECSA)

## MISE EN BALLE DES CARTONS DE DÉCHETTERIE

	CARTONS DÉCHETTERIE	CARTONS PRO	TOTAL	CARTONS DÉCHETTERIE	CARTONS PRO	TOTAL
	<b>2024</b>			<b>2023</b>		
Chambéry	3 554	358	<b>3 913</b>	3 948	1 176	<b>5 124</b>
Gilly	4 928	2 028	<b>6 956</b>	3 738	1 677	<b>5 415</b>
<b>TOTAL 2023</b>	<b>8 483</b>	<b>2 386</b>	<b>10 869</b>	<b>7 686</b>	<b>2 853</b>	<b>10 539</b>

## PERFORMANCES DE TRI

COLLECTIVITÉS	Pop. DGF 2024	2024			2023		
		Collecte sélective kg/hab	Taux refus entrant %	CS hors refus de tri kg/hab	Collecte sélective kg/hab	Taux refus entrant %	CS hors refus de tri kg/hab
CA Grand Chambéry	148 435	45	22%	35	43	25%	32
CA Grand Lac	85 626	48	24%	36	47	17%	39
CA Arlysère	69 551	47	24%	36	46	18%	37
CC Cœur de Chartreuse	19 195	26	14%	23	25	13%	22
CC Cœur de Savoie	13 256	38	20%	31	37	18%	30
CC Lac d'Aiguebelette	7 009	50	26%	37	46	24%	35
CC Yenne	7 906	46	23%	36	28	25%	22
SIRTOM Maurienne	73 567	36	23%	28	34	21%	27
CC Vallées d'Aigueblanche	11 523	31	23%	24	32	21%	25
CC Cœur de Tarentaise	23 794	27	25%	20	26	24%	20
CC Val Vanoise	27 502	34	21%	27	33	21%	26
CC Haute Tarentaise	40 979	35	27%	25	30	24%	23
CC Versants d'Aime	24 170	38	26%	28	35	24%	27
<b>TOTAL ADHÉRENTS</b>	<b>552 513</b>	<b>41</b>	<b>23%</b>	<b>32</b>	<b>40</b>	<b>21%</b>	<b>31</b>
Bugey Sud	37 318	42	21%	33	39	17%	32
CCSLA	16 948	41	24%	31	25	25%	19
SYCLUM	161 154	29	20%	24	29	18%	24
SIBRECSA	60 614	22	14%	19	-	-	-
<b>TOTAL PARTENAIRES</b>	<b>276 034</b>	<b>30</b>	<b>19%</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>19%</b>	<b>26</b>
<b>TOTAL ENTRÉES</b>	<b>828 547</b>	<b>38</b>	<b>22%</b>	<b>29</b>	<b>38</b>	<b>21%</b>	<b>30</b>

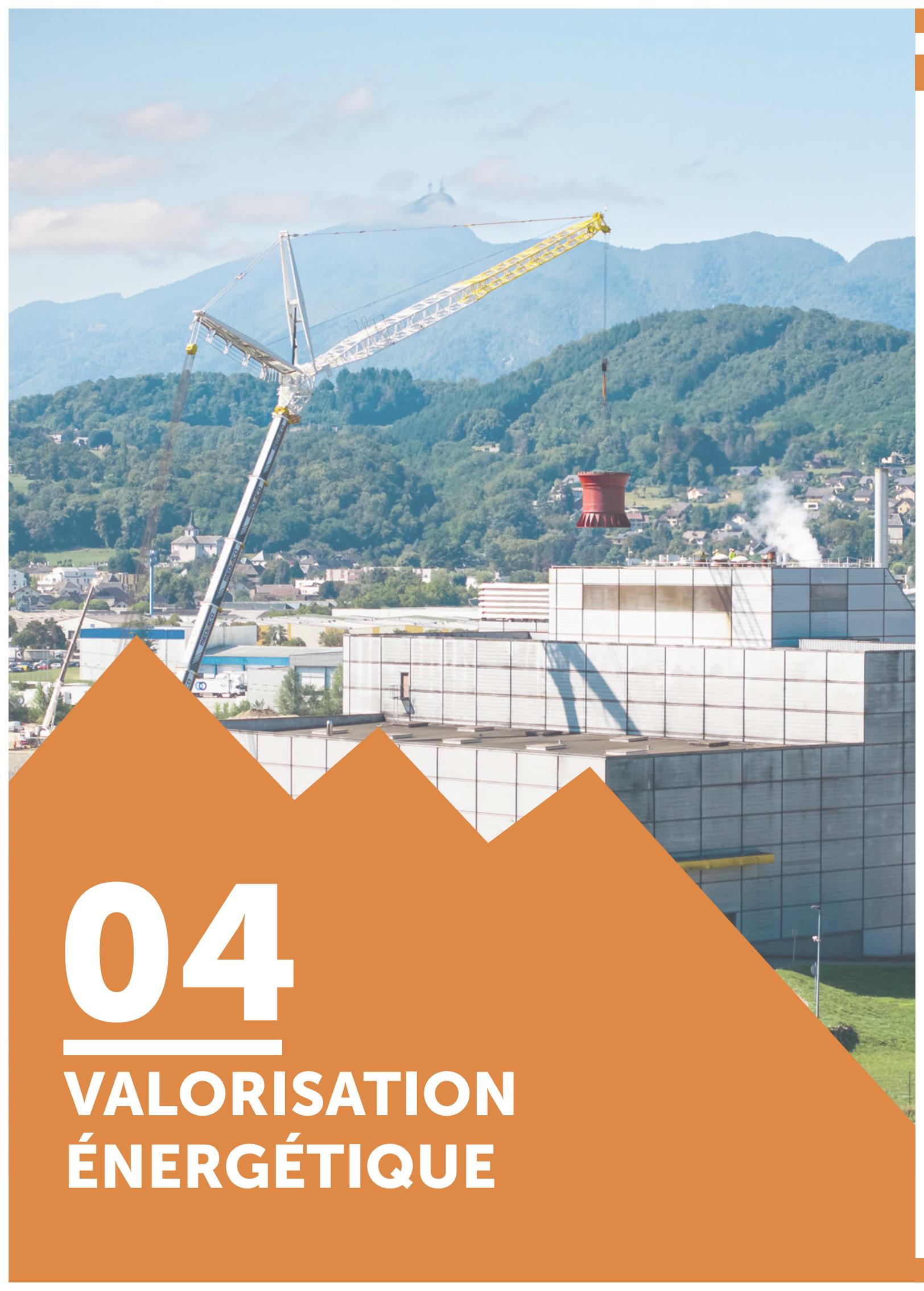
## CARACTÉRISATION DES COLLECTES SÉLECTIVES

Le taux de refus entrant est déterminé grâce à des opérations de caractérisation des collectes sélectives. Celles-ci sont menées en moyenne 18 fois par an et par collectivité, dans les locaux du centre de tri. Elles consistent à prélever un échantillon représentatif de 35 kg d'emballages en vrac, qui est ensuite trié avec précision afin d'identifier la répartition des différents matériaux (papier, cartonnets, acier, aluminium, plastiques selon leurs résines, etc.) ainsi que la part des erreurs de tri, appelées « refus de tri ». Les collectivités sont invitées à assister aux caractérisations qui concernent leur territoire.

Les résultats issus de ces caractérisations permettent une répartition équitable des tonnages sortants, assurant à chaque collectivité une valorisation des matières conforme à la réalité de ses apports. Il est toutefois important de souligner que, bien qu'elles donnent une vision d'ensemble de la qualité des flux entrants, ces caractérisations peuvent présenter des écarts avec la réalité industrielle, le débit réel en centre de tri étant plus de 150 fois supérieur à celui observé lors des tris manuels.

Le futur centre de tri, actuellement en construction, permettra d'atteindre une performance de tri significativement améliorée, renforçant à la fois la fiabilité des données et l'efficacité globale du dispositif.





**04**

**VALORISATION  
ÉNERGÉTIQUE**

## PRÉSENTATION ET CHIFFRES CLÉS

### HISTORIQUE DU SITE

La première usine d'incinération des déchets ménagers a été construite en 1977 sur le site de la zone industrielle de Bissy. Équipée de deux lignes d'incinération, elle permettait alors de traiter 77 000 tonnes d'ordures ménagères par an, tout en intégrant un procédé de traitement des boues issues des stations d'épuration.

Une première phase de modernisation a été engagée en 1995, avec la construction d'une troisième ligne d'incinération, l'installation d'un dispositif spécifique pour le traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), ainsi que la mise en place d'un système de récupération et de valorisation de la chaleur produite.

Entre 2005 et 2008, une deuxième phase de modernisation a permis d'augmenter la capacité d'incinération à 115 000 tonnes par an. Cette phase a également vu l'installation d'un système de contrôle en continu des rejets, la récupération de chaleur sur les deux premières lignes jusque-là non équipées, ainsi que la mise en place d'un dispositif de production d'électricité sur l'ensemble des trois lignes. En 2008, l'incinérateur est officiellement devenu une Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD).

À la suite de la fermeture de l'UIOM de Valezan et pour accueillir les tonnages supplémentaires en provenance de la Tarentaise, un arrêté préfectoral daté du 10 mai 2016 a autorisé Savoie Déchets à porter sa capacité de traitement à 120 000 tonnes d'ordures ménagères par an.

En 2022, de nouveaux travaux de modernisation ont été réalisés afin d'augmenter le volume de chaleur récupérée et injectée dans le réseau de chauffage urbain de Chambéry.

Puis en 2023 le Syndicat a procédé à la mise aux normes européennes de l'UVETD, concernant les émissions d'oxyde d'azote et de mercure.

Enfin, en 2024, d'importants travaux d'entretien ont été menés sur l'UVETD pour garantir la sécurité et la pérennité du site. À cette occasion, la tour IBISOC de la ligne 1 a été entièrement remplacée durant l'été.



### CHIFFRES CLÉS DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS (UVETD)



**131 636 tonnes**  
de déchets gérés  
(OM + DASRI\*) (hors  
boues)



**24 094 tonnes**  
de boues de stations  
d'épuration incinérées



**30 353 MWh**  
d'électricité produite



**48**  
agent-es



**2 117**  
de DASRI\* incinérés



**114 845 tonnes**  
de déchets incinérés à  
l'UVETD (OMR + DASRI\*)



**3 lignes**  
d'incinération



coefficient énergétique  
de **88,3 %**

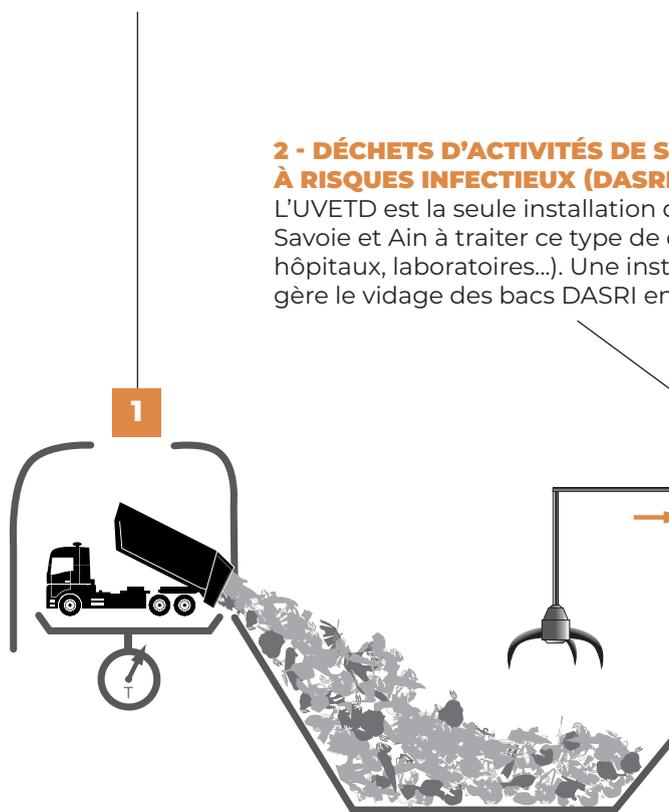


**108 542 MWh**  
d'énergie thermique vendue

\* Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

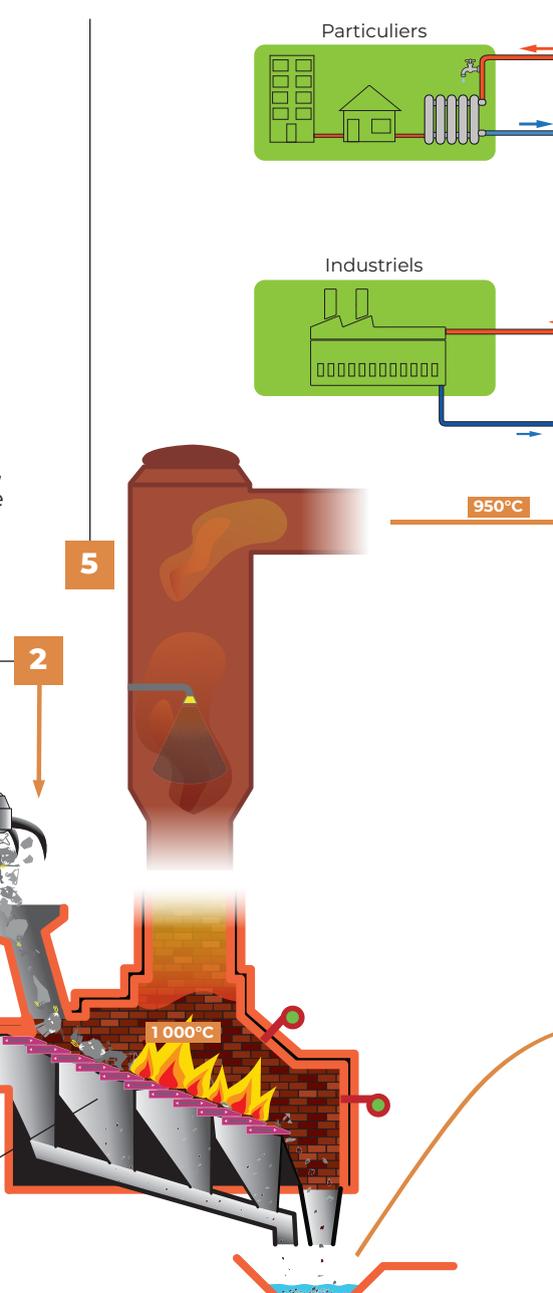
## 1 - LIVRAISON DES DÉCHETS ET CHARGEMENT DES FOURS

Les déchets arrivant sur le site sont pesés à l'entrée et contrôlés (détection de la radioactivité). Ils sont stockés dans une fosse avant d'être repris à l'aide d'un grappin pour alimenter les fours.



## 2 - DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

L'UVETD est la seule installation de Savoie, Haute-Savoie et Ain à traiter ce type de déchets (cliniques, hôpitaux, laboratoires...). Une installation spécifique gère le vidage des bacs DASRI en trémie du four.



## 3 - COMBUSTION

Dans la trémie de chargement, un poussoir introduit les déchets dans le four. Ils tombent alors sur une grille à gradins dont le mouvement permet leur avancée. Afin d'assurer une combustion la plus complète possible, les déchets ne sont introduits dans le four que lorsque la température est supérieure à 850 °C, ce qui permet de détruire la majorité des dioxines générées. L'énergie produite par la combustion des déchets permet de maintenir le four au-dessus des 850 °C. Toutefois, en cas de chute de température, des brûleurs se mettent automatiquement en service. La combustion est entretenue par apport d'air sous le plan de grilles.

Cet air, qui peut être réchauffé, a 3 fonctions :

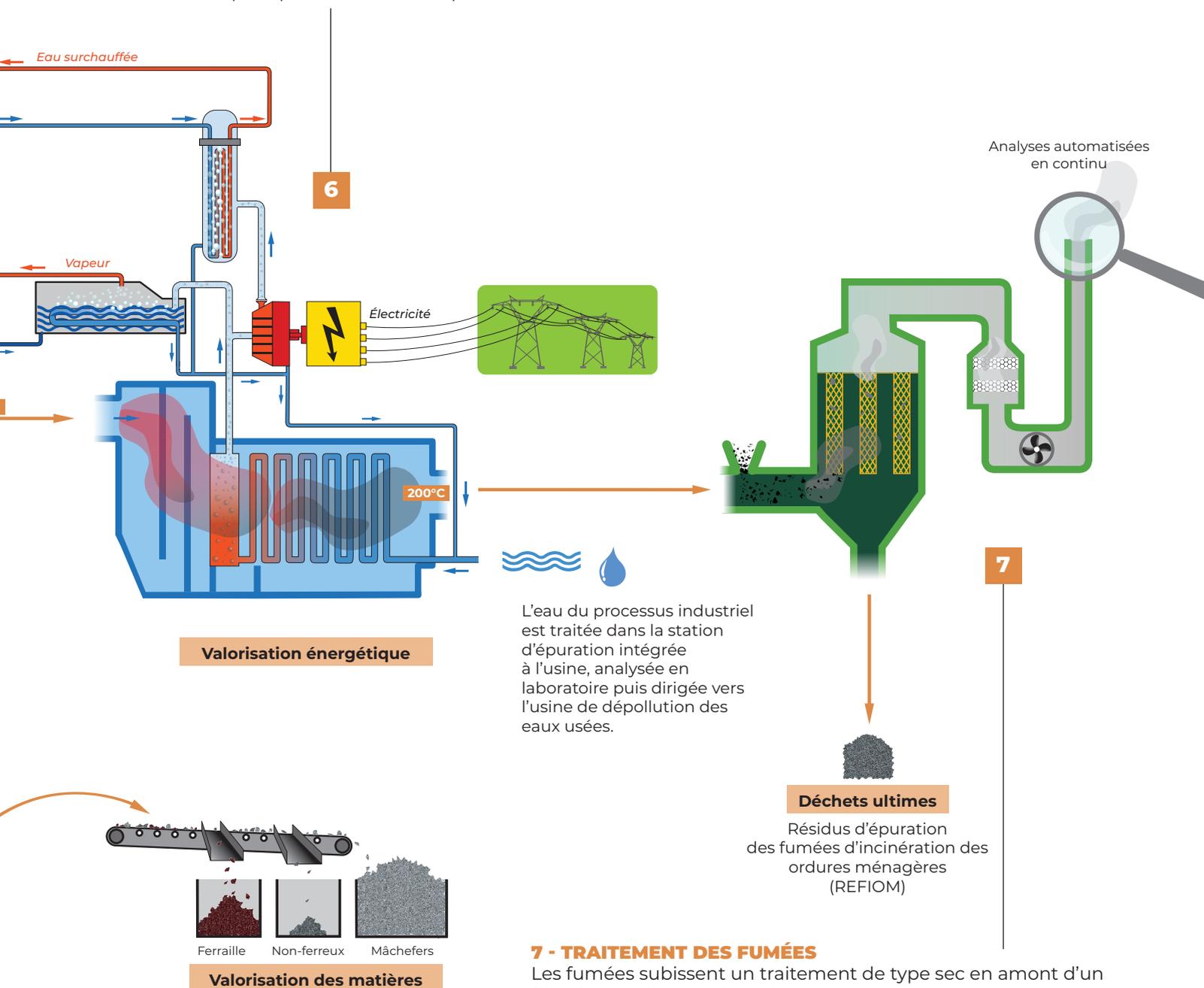
- sécher les déchets dans la zone d'introduction
- réaliser l'incinération dans la partie centrale de la grille
- pré-refroidir les mâchefers générés par la combustion des déchets en sortie

De l'air est également introduit directement dans le foyer afin d'assurer un brassage des gaz, pour obtenir leur combustion complète.

## 6 - RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

En sortie des tours IBISOC, les gaz brûlants sont refroidis dans les chaudières. L'énergie ainsi récupérée en vapeur d'eau sous pression est valorisée sous 2 formes :

- en chaleur, au travers d'un réseau de chaleur
- en électricité, grâce au turbo-alternateur, utilisée pour le fonctionnement propre de l'usine pour partie et revendue pour l'autre.



Valorisation énergétique

L'eau du processus industriel est traitée dans la station d'épuration intégrée à l'usine, analysée en laboratoire puis dirigée vers l'usine de dépollution des eaux usées.

Déchets ultimes

Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM)

Valorisation des matières

Ferraille Non-ferreux Mâchefers

## 4 - MÂCHEFERS

Les mâchefers issus des fours sont criblés et déferrailés. Ils sont ensuite stockés en zone de maturation où des analyses réglementaires sont effectuées pour contrôler leur composition chimique. Ils peuvent être valorisés en travaux publics. Les métaux (ferreux et non-ferreux) sont revendus pour être recyclés.

## 7 - TRAITEMENT DES FUMÉES

Les fumées subissent un traitement de type sec en amont d'un filtre à manches, et répondent aux normes en vigueur :

- injection de bicarbonate de soude, permettant de neutraliser et transformer en sels solides les composés acides (chlorhydrique, sulfurique et fluorhydrique)
- injection de charbon actif, pour fixer les dioxines et les métaux lourds
- injection d'urée (dont une partie est apportée par les boues) et traitement par filtres catalytiques des oxydes d'azote.
- Les gaz épurés sont ensuite évacués par des cheminées équipées d'analyseurs en continu.

Les résidus ainsi que les particules solides (REFIOM\*) restants dans les gaz sont récupérés par les filtres à manches pour être traités en installation de stockage de déchets dangereux.

\* Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

# VALORISATION DE LA CHALEUR FATALE

## CONTEXTE

Dès 2020, une réflexion a été entamée avec la Ville de Chambéry afin d'améliorer la valorisation de l'énergie produite par l'incinération des déchets, permettant ainsi de garantir la fourniture au réseau de chauffage urbain d'une énergie locale et fiable. Les études d'exécution ont été réalisées en 2021, et les travaux en 2022, intégrant l'installation d'une nouvelle turbine et de nouveaux échangeurs avec le réseau de chauffage urbain.\*

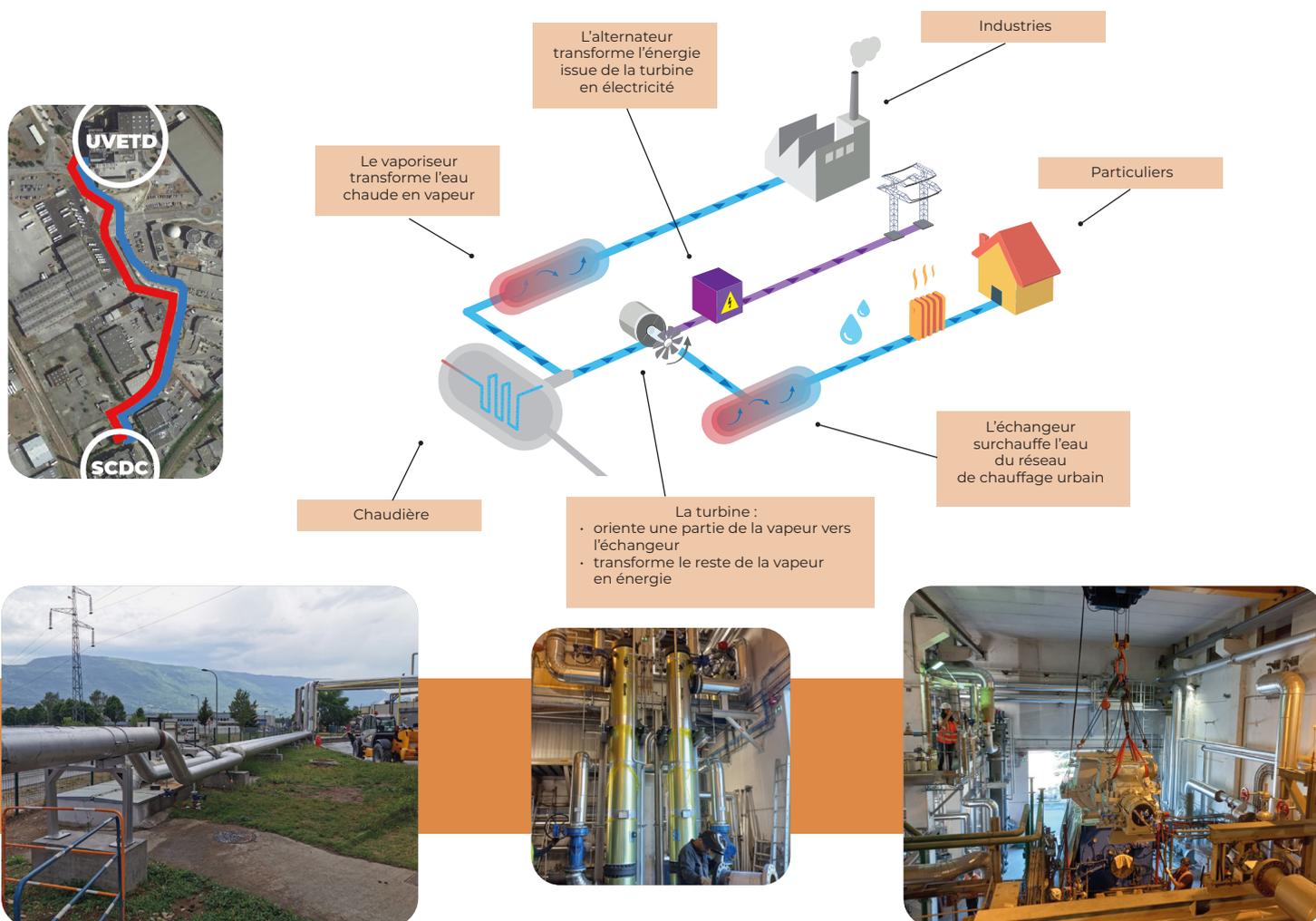
\*Société chambérienne de distribution de chaleur, délégation de la Ville de Chambéry

	ÉNERGIE THERMIQUE		
	Chaleur vendue	Hausse vente / 2019	Correspondance énergie
Situation 2019	92 GWh / an	-	9 000 foyers
Situation 2024	108 GWh / an	17 %	10 500 foyers

## PROCESSUS

En septembre 2024, un nouveau délégataire du Réseau de Chaleur Urbain (RCU) a été désigné : la société R3C, filiale de DALKIA. Depuis cette date, Savoie Déchets collabore étroitement avec ce nouvel opérateur afin d'optimiser la livraison de chaleur produite par l'Unité de Valorisation Énergétique.

Par ailleurs, le réseau de chaleur urbain est amené à se développer dans les années à venir, ce qui aura pour effet d'augmenter la quantité de chaleur valorisée et distribuée depuis l'usine.

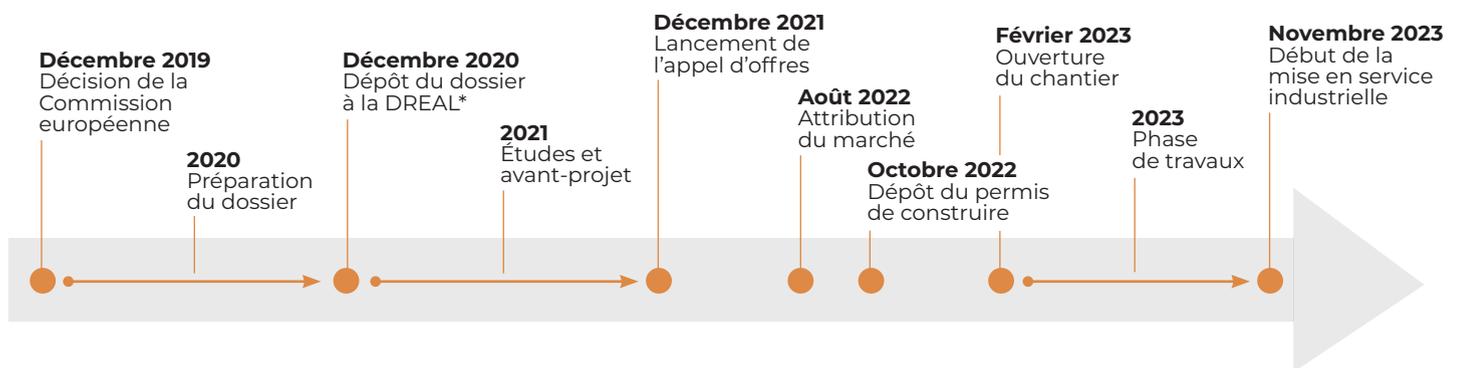


# MISE AUX NORMES EUROPÉENNES

## CONTEXTE

En décembre 2019, la Commission européenne a adopté une nouvelle réglementation encadrant les installations d'incinération des déchets. Conformément à cette directive, Savoie Déchets a mis en conformité son Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) dans les délais impartis. Cette mise en conformité a impliqué la réalisation de travaux portant notamment sur la réduction des émissions d'oxydes d'azote dans les fumées et l'installation d'un dispositif de surveillance en continu des rejets de mercure.

## DATES CLÉS DU PROJET



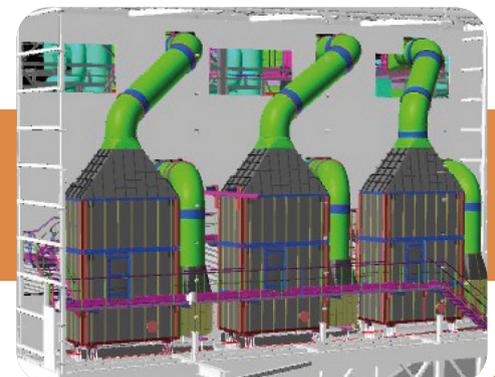
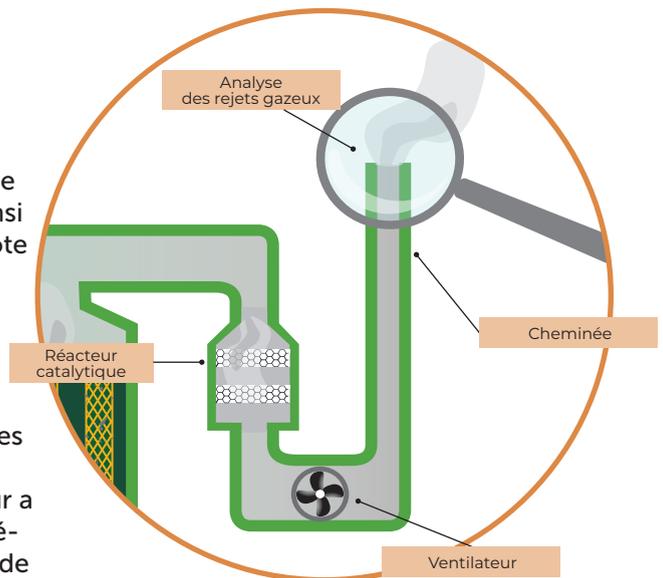
## MISE AUX NORMES

### OXYDES D'AZOTE

Le procédé industriel combine les propriétés chimiques de l'urée à la technologie « nid d'abeille » des catalyseurs, permettant ainsi d'atteindre des valeurs d'émission de 50 mg/Nm<sup>3</sup> d'oxyde d'azote dans les fumées, là où la norme exige une valeur maximum d'émission de 80 mg/Nm<sup>3</sup>, sur 24h.

### MERCURE

Jusqu'alors, Savoie Déchets réalisait des mesures ponctuelles des rejets de mercure. Il est désormais nécessaire d'être en capacité de les mesurer en continu : c'est pourquoi un analyseur a été installé sur chaque ligne en décembre 2022. Des capteurs réalisent donc maintenant en permanence des mesures en sortie de cheminée et communiquent les données aux logiciels d'analyse.



## CERTIFICATIONS ISO

L'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) de Savoie Déchets est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche d'amélioration continue, reconnue par l'obtention de deux certifications :

- ISO 14001, obtenue en 2010, pour son système de management environnemental,
- ISO 50001, obtenue en 2015, pour son système de management de l'énergie.

Ces certifications sont maintenues dans le cadre d'un dispositif rigoureux reposant sur un audit de renouvellement triennal, complété par des audits de suivi annuels. L'audit de suivi mené en novembre 2024 s'est conclu favorablement, permettant le maintien des deux certifications.

### Norme ISO 14001 – Management environnemental

Les actions engagées en 2024 répondent pleinement aux exigences de la norme ISO 14001, notamment en matière de :

- maîtrise des consommations d'eau de ville,
- réduction des émissions atmosphériques, avec la mise en service d'un nouveau système de traitement des oxydes d'azote (NOx).

### Norme ISO 50001 – Management de l'énergie

Depuis 2015, Savoie Déchets a volontairement initié une démarche de certification ISO 50001, avec une certification obtenue selon la version 2018 de la norme en novembre 2019.

Cette certification s'articule autour de trois objectifs fondamentaux :

- la réduction des consommations énergétiques,
- l'augmentation de la production d'énergie et de sa valorisation,
- la mise en œuvre de bonnes pratiques énergétiques dans une logique d'amélioration continue.

Les actions menées en 2024 ont permis de répondre efficacement à ces objectifs, notamment :

- par une augmentation de la production et de la valorisation de chaleur et d'électricité, représentant un gain de 16 GWh d'énergie thermique valorisée (entre 2019 et 2024),
- par une optimisation du fonctionnement des équipements électriques et une amélioration des dispositifs de suivi et de mesure.

## CONTRÔLE DES REJETS AQUEUX

L'ensemble des effluents liquides du site, y compris les eaux pluviales et de ruissellement, fait l'objet d'un traitement :

- Eaux industrielles et eaux de voirie : dirigées vers la station d'épuration interne de l'UVETD, elles sont ensuite transférées vers l'Unité de Dépollution des Eaux Usées (UDEP) de Grand Chambéry.
- Paramètres physico-chimiques : le pH, la température et le débit sont suivis en continu. Le Carbone Organique Total (COT), la Demande Chimique en Oxygène (DCO) et les Matières en Suspension (MES) font l'objet d'analyses quotidiennes.
- Contrôles externes : un organisme indépendant effectue des contrôles mensuels sur les principaux

paramètres, ainsi qu'un contrôle semestriel sur les dioxines et furanes.

- Eaux de voirie non souillées : évacuées vers le milieu naturel après passage par un décanteur-déshuileur.
- Eaux de toiture : rejetées directement dans le milieu naturel.
- Rejets en milieu naturel : un contrôle annuel est assuré par un organisme extérieur afin de garantir la conformité environnementale.

	pH	t°	Débit	MEST	DCO	DBO5	NTK	Fluorures	Cyanures libres	AOX	Cd
	-	°C	m <sup>3</sup> /j	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l
Moyenne 2024	7,27	19,35	36,92	19,25	291,67	113,75	16,66	0,1	<50	0,84	<0,001
Max. réglementaire	5,5<x<8,5	<30	<400	1000	1500	800	200	15	100	1	0,025
	Tl	As	Pb	Cr	Cr VI	Cu	Ni	Zn	Hg	HTC	PCDD/F
	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l
Moyenne 2024	<5	<0,005	<0,01	0,007	13,33	0,006	<0,01	0,02	<0,10	0,26	0
Max. réglementaire	50	0,05	0,06	0,5	100	0,25	0,1	0,8	25	5	0,3 x 10 <sup>-6</sup>

## CONTRÔLE DES REJETS GAZEUX

Les trois lignes de combustion de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets sont équipées de systèmes d'analyse en continu permettant le suivi des paramètres suivants : acide chlorhydrique (HCl), dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), oxydes d'azote (NOx), carbone organique total (COT), acide fluorhydrique (HF), poussières, oxygène (O<sub>2</sub>), vapeur d'eau (H<sub>2</sub>O), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), ammoniac (NH<sub>3</sub>), mercure (Hg), température, pression et débit.

En complément, chaque ligne est équipée d'un dispositif de prélèvement continu des dioxines et furanes sur cartouches, qui sont ensuite analysées mensuellement par un laboratoire agréé.

Par ailleurs, un organisme indépendant procède à deux campagnes annuelles de contrôle des émissions en sortie de cheminée sur l'ensemble de ces paramètres. Des contrôles inopinés peuvent également être effectués à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

	HCl	SO2	NOX	CO	HF	COT	Poussières	NH3	Dioxines	Débit
	mg/Nm <sup>3</sup>	Nm <sup>2</sup> /h	Nm <sup>2</sup> /h							
Ligne d'incinération n°1	6,14	11,72	66,34	2,89	0,03	0,78	0,34	1,33	0,0053	32 022
Ligne d'incinération n°2	6,8	8,89	65,35	5,14	0,22	1,36	0,26	0,51	0,0015	33 577
Ligne d'incinération n°3	5,86	8,65	57,54	3,9	0,02	1,07	0,9	0,22	0,0296	32 696
<b>Moyenne 2024*</b>	<b>6,27</b>	<b>9,75</b>	<b>63,08</b>	<b>3,98</b>	<b>0,09</b>	<b>1,07</b>	<b>0,50</b>	<b>0,69</b>	<b>0,01</b>	<b>32 765</b>
Max. réglementaire	8	40	80	50	1	10	5	10	0,08	-

\*Les moyennes indiquées intègrent les temps de fonctionnement de chacune des lignes

Les résultats des mesures en 2024 sont significativement en dessous des seuils réglementaires.

## ÉVALUATION DES ÉMISSIONS DE CO2

Depuis 2024, Savoie Déchets doit déclarer les émissions annuelles de gaz à effet de serre conformément à la directive européenne 2003-87-CE. Pour l'année 2024, les émissions provenant de l'installation sont évaluées à :

- 54 993 tonnes CO<sub>2</sub>e d'origine fossile
- 62 396 tonnes CO<sub>2</sub>e provenant de la biomasse

Emissions de CO<sub>2</sub> évitées grâce à la production de chauffage urbain = 21 835 tonnes.

Objectif : travailler à mieux les mesurer et surtout les réduire.

## IMPACT DE L'INSTALLATION

Suite à une modélisation des retombées atmosphériques, des sites de prélèvements ont été validés par la DREAL.

Des mesures sont réalisées par des organismes agréés indépendants dans les domaines suivants :

- prélèvement de lichens
- retombées atmosphériques de polluants (par jauges Owen)

Elles permettent la détermination de la concentration de polluants, à une fréquence annuelle concernant :

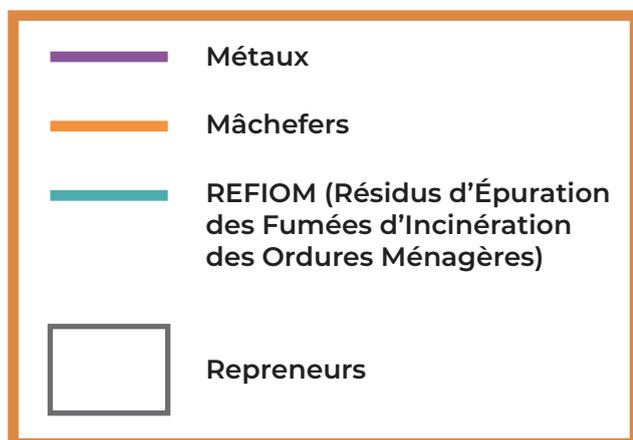
- les dioxines et furanes (PCDD/PCDF)
- les métaux lourds

Les résultats de ces mesures ne montrent pas d'impact de l'UVETD sur son environnement.

## CONTRÔLE DES ÉMISSIONS SONORES

Des mesures sont effectuées tous les trois ans à proximité de l'usine pour contrôler les niveaux sonores conformément à l'arrêté préfectoral. Le dernier contrôle effectué fin 2024 a mis en évidence une non-conformité. Des analyses complémentaires sont menées en 2025 afin d'en déterminer l'origine et diminuer ces émissions.

## DESTINATIONS EN SORTIE DE L'UVETD



SOUS-PRODUITS	2021 tonnes	2022 tonnes	2023 tonnes	2024 tonnes	Évolution 2023/2024
Mâchefers	17 386	16 739	17 884	16 721	-6,5%
Métaux ferreux	2 680	2 451	2 471	2 567	+4%
Métaux non ferreux	70	86	59	87	+47%
REFIOM*	4 663	4 373	4 588	4 581	-0,15%

\* Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères

ESPAGNE



ALLEMAGNE



Valorisation des métaux ferreux

Uckange



Valorisation des métaux non-ferreux

Eguelshart

FRANCE



Vaivre

Stockage des REFIOM

SUISSE



St-Quentin sur-Isère



Stockage des mâchefers non-recyclables

## RÉUTILISATION DES MÂCHEFERS SUR LES CHANTIERS DU TERRITOIRE

Les graves de mâchefer issues du processus d'incinération des déchets peuvent être valorisées dans le secteur des travaux publics, notamment pour la réalisation de sous-couches de chaussées ou de remblais techniques recouverts.

Cette valorisation est strictement encadrée par l'arrêté du 18 novembre 2011, relatif au recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux.

Cette pratique permet d'utiliser les graves de mâchefer comme matériaux de substitution aux granulats naturels du BTP, favorisant ainsi une gestion durable des ressources locales. Elle contribue à :

- réduire l'extraction de matières premières
- limiter le recours à l'enfouissement
- optimiser la gestion des déchets, conformément à la hiérarchie des modes de traitement définie par la réglementation

Afin de garantir la valorisation des mâchefers, même en l'absence de chantier de proximité, un marché a été attribué en septembre 2021 à l'entreprise EISER, en groupement avec LELY Environnement.

Ce marché porte sur l'externalisation du traitement et de la valorisation des mâchefers, assurant ainsi la continuité de leur réutilisation dans des conditions respectueuses de l'environnement et conformes à la réglementation en vigueur.



Avant toute opération de valorisation, une analyse environnementale approfondie est systématiquement réalisée par un-e hydrogéologue indépendant-e. Cette étude vise à vérifier la conformité réglementaire de l'utilisation des mâchefers sur le chantier concerné.

Depuis la création de Savoie Déchets, les mâchefers produits par l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) ont été valorisés sur plus de 40 chantiers situés sur le territoire régional.

En 2024, les opérations de valorisation ont été mises en œuvre sur les chantiers suivants :

- Création d'une plateforme sur l'aire de compostage de Montremond, située sur la commune de Saint-Barthélemy (38270) ;
- Aménagement d'une plateforme destinée à un bâtiment en Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur la commune de Clarafond-Arcine (74).

## COMPRENDRE CE QUE CONTIENNENT NOS POUBELLES

En 2024 et 2025, Savoie Déchets a fait effectuer des campagnes de caractérisation pour étudier la composition des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) reçues par l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD).

Pour cela, un échantillon de 500 kg est prélevé sur un camion arrivant à l'UVETD.

Un quart de cet échantillon est ensuite trié en différentes tailles et réparti par catégories.

Chaque catégorie de déchets est ensuite pesée pour déterminer la composition des déchets.

### Objectifs de ces campagnes :

- Connaître la composition moyenne des OMR en % pour mesurer l'évolution de la composition (comparaison avec la campagne nationale MODECOM de 2017).
- Connaître dans les OMR la part de déchets réellement destinés à la valorisation énergétique.
- Évaluer les quantités de déchets devant être valorisées par d'autres filières (biodéchets, emballages, autres recyclables).
- Évaluer l'impact de la saisonnalité.

### Bilan 2024 : des chiffres révélateurs

En 2024, 107 caractérisations ont été réalisées. Résultat : plus de 75 % des déchets pourraient être mieux triés !

34,4 % de papier/carton/plastique/métaux

29,4% de biodéchets valorisables

5,2 % de textiles

7,3 % de verre

La saisonnalité influe également sur la composition des poubelles :

Sur 6 collectivités touristiques, des caractérisations ont été réalisées en haute et basse saison.

La part de déchets alimentaires est plus importante en haute saison (26,2 %) qu'en basse saison (19,1 %).

### Un enjeu majeur pour optimiser les collectes

- 14 000 tonnes par an de papier/carton sont encore jetées dans les ordures ménagères alors qu'elles devraient être recyclées.
- Même constat pour les emballages plastiques et le verre respectivement 12 500 et 7 500 tonnes par an mal triées.
- 33 500 tonnes par an de déchets potentiellement compostables sont encore dans la poubelle OMR.



# BILAN 2024 ET ÉVOLUTIONS

## TONNAGES REÇUS

Ordures ménagères des collectivités adhérentes

**120 957 t**

Autres déchets (OM de services techniques) + refus de dégrillage

**3 804 t**

Ordures ménagères d'entreprises privées

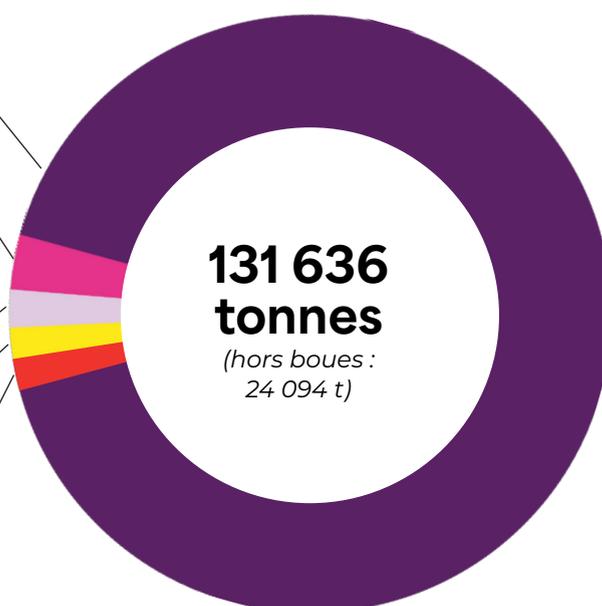
**2 734 t**

DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

**2 117 t**

Refus de tri partenaires

**2 024 t**



## OMR DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

COLLECTIVITÉS	Pop. DGF 2024	2024					Ratio 2024 kg/hab*	Évolution 2023/2024
		2023 OM + refus	2024 OM + refus	2024 refus de tri	2024 OM	Ratio 2024		
CA Grand Chambéry	148 435	33 454	33 053	1 713	<b>31 341</b>	211	-1,2%	
CA Grand Lac	85 626	18 914	18 558	1 124	<b>17 434</b>	204	-1,9%	
CA Arlysère	69 551	13 945	14 074	806	<b>13 267</b>	191	0,9%	
CC Cœur de Chartreuse	19 195	3 608	3 560	113	<b>3 447</b>	180	-1,3%	
CC Cœur de Savoie	13 256	2 192	2 204	127	<b>2 077</b>	157	0,5%	
CC Lac d'Aiguebelette	7 009	722	629	105	<b>524</b>	75	-12,9%	
CC Yenne	7 906	1 300	1 352	102	<b>1 251</b>	158	4,0%	
SIRTOM Maurienne	73 567	14 635	14 505	629	<b>13 877</b>	189	-0,9%	
CC Vallées d'Aigueblanche	11 523	2 401	2 374	97	<b>2 277</b>	198	-1,1%	
CC Cœur de Tarentaise	23 794	6 133	6 224	150	<b>6 073</b>	255	1,5%	
CC Val Vanoise	27 502	7 042	7 391	246	<b>7 145</b>	260	5,0%	
CC Haute Tarentaise	40 979	11 813	12 155	415	<b>11 740</b>	286	2,9%	
CC Versants d'Aime	24 170	4 739	4 878	265	<b>4 614</b>	191	2,9%	
<b>TOTAL ADHÉRENTS</b>	<b>552 513</b>	<b>120 898</b>	<b>120 957</b>	<b>5 890</b>	<b>115 066</b>	<b>208</b>	<b>0,05%</b>	

\*OMR hors refus

## TONNAGES INCINÉRÉS ET EXPORTÉS

Déchets incinérés à l'UVETD

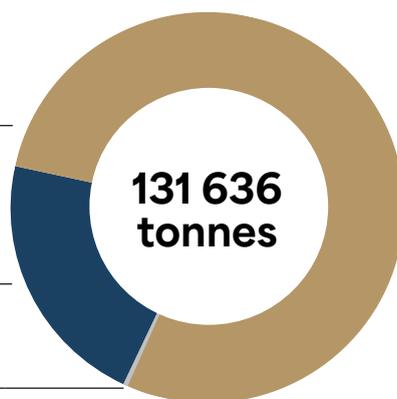
114 845 t

Ordures ménagères exportées

16 307 t

Différentiel de fosse

484 t



### Détail des exports :

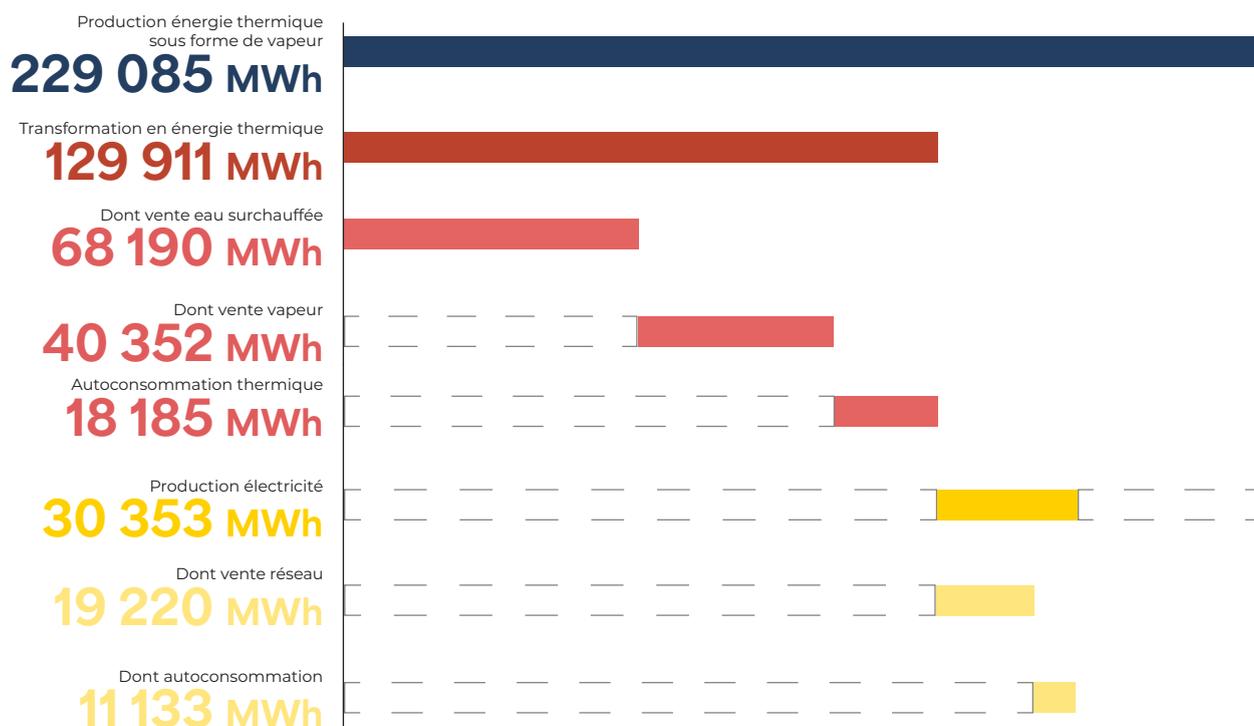
7 010 t Chavanod (74)  
 1 672 t Bourgoin-Jallieu (38)  
 4 835 t Pontcharra (38)  
 1 048 t Passy (74)  
 1 064 t Marignier (13)  
 391 t Bellegarde (30)  
 286 t Grenoble (38)

## INCINÉRATION

2024

LIGNES D'INCINÉRATION	Fonct. heures	Dispo.	Incinérés tonnes	Taux moy. t/h	Dispo. 2023	Évolution 2023/2024
Ligne d'incinération n°1	7 507	85,5%	37 367	5,0	90%	-0,5%
Ligne d'incinération n°2	7 996	91,0%	39 801	5,0	86,0%	+5,0%
Ligne d'incinération n°3	7 569	86,2%	37 676	5,0	85,6%	+0,4%
<b>TOTAL INCINÉRATION</b>	<b>23 072</b>	<b>87,6%</b>	<b>114 844</b>		<b>87,3%</b>	<b>+ 0,3%</b>

## VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

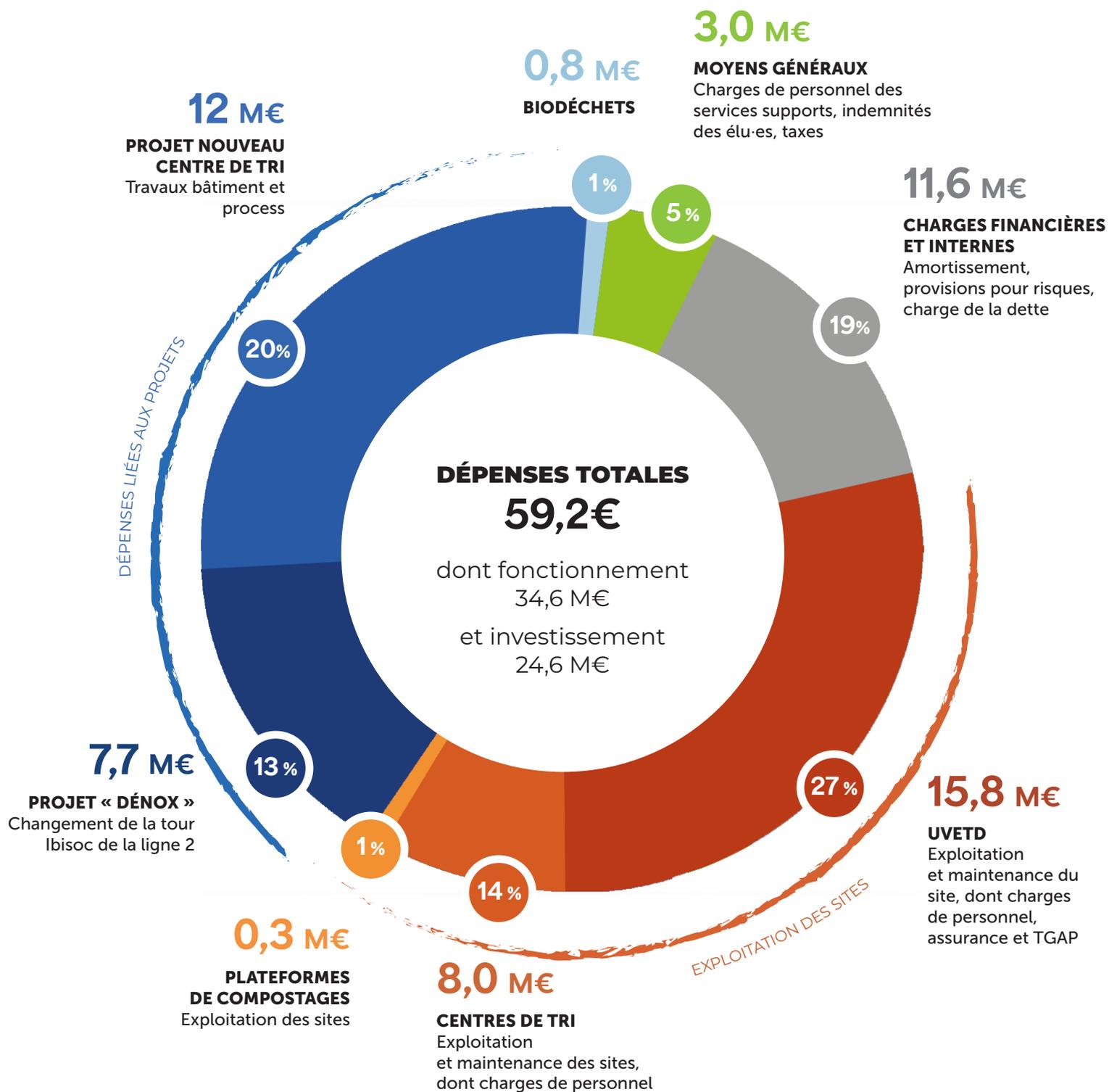




**05**

**INDICATEURS  
FINANCIERS**

## DÉPENSES PRÉVISIONNELLES 2025



## RECETTES PRÉVISIONNELLES 2025



**81 %**  
tarification appliquée à la tonne traitée



**13 %**  
vente d'énergie (électricité et chaleur)

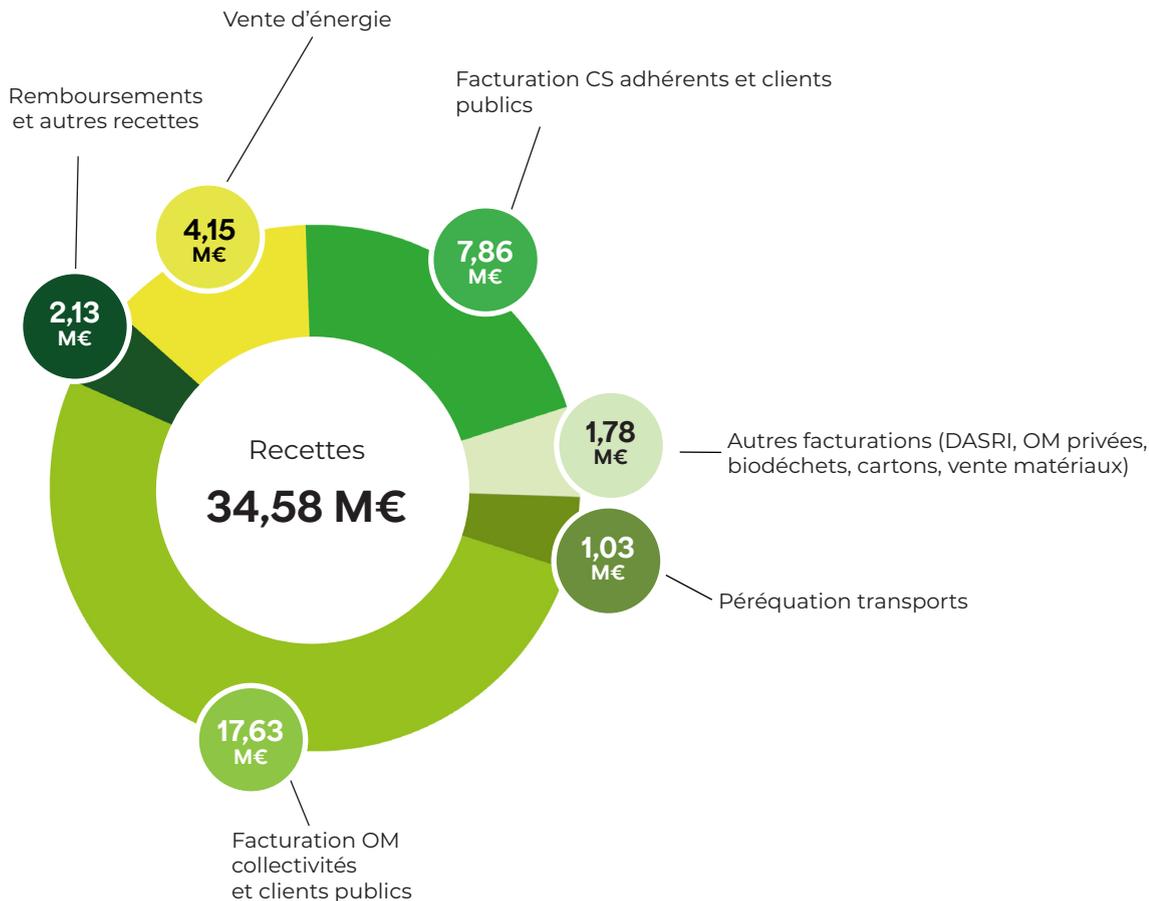
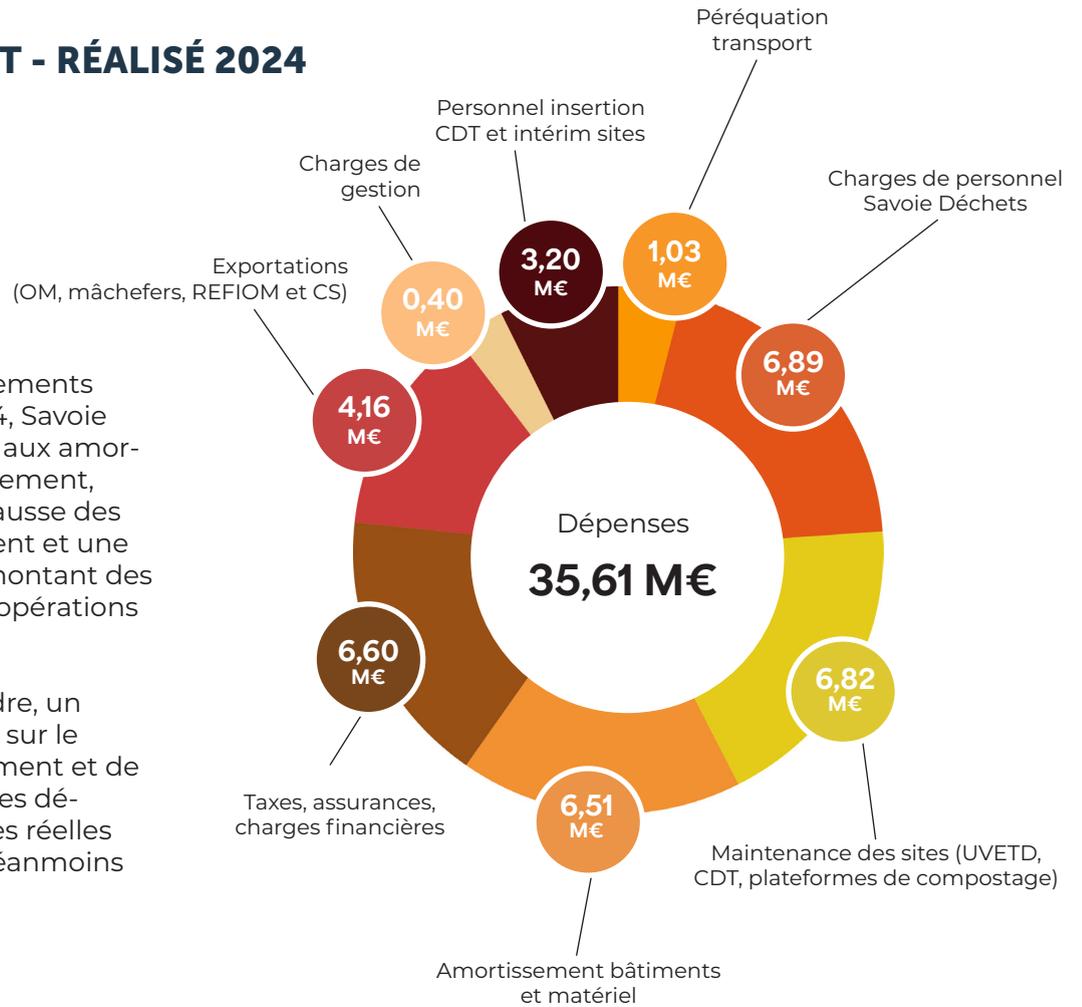


**6 %**  
recettes diverses (ventes matières issues de l'UVETD)

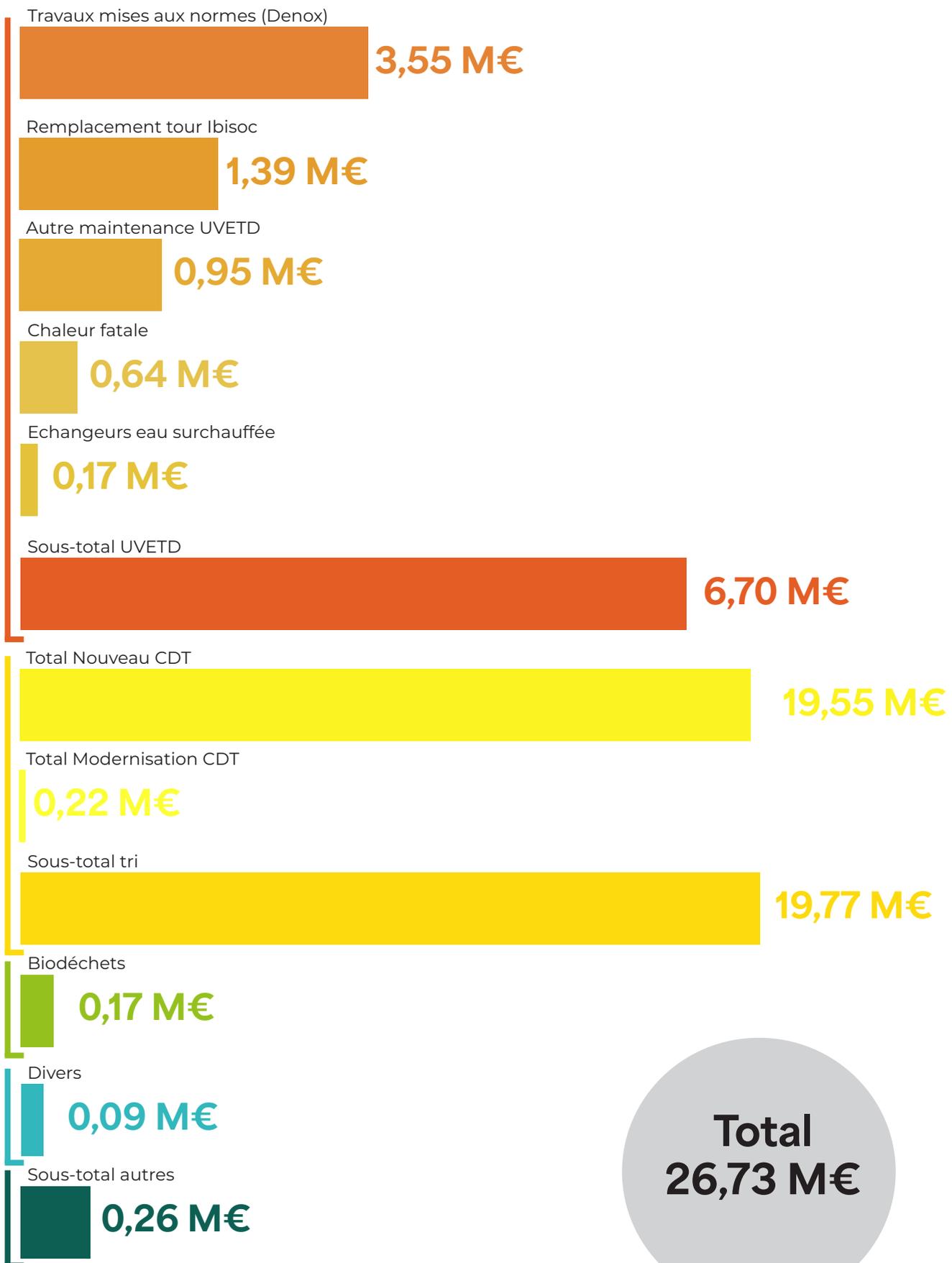
## | FONCTIONNEMENT - RÉALISÉ 2024

Compte tenu des investissements importants réalisés en 2024, Savoie Déchets a vu ses dotations aux amortissements augmenter fortement, ce qui se traduit par une hausse des dépenses de fonctionnement et une augmentation du même montant des recettes d'investissement (opérations d'ordre).

Suite à ces opérations d'ordre, un écart de -1 M€ est constaté sur le réalisé 2024 en fonctionnement et de +4M€ en investissement. Les dépenses réelles et les recettes réelles de fonctionnement sont néanmoins équilibrées.



## INVESTISSEMENT - RÉALISÉ 2024



# COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET TARIFICATION

## COMPTE ADMINISTRATIF

### RÉSULTATS CONSOLIDÉS

#### FONCTIONNEMENT (en €)

Dépenses d'exploitation	18 368 662
Charges de personnel	6 892 317
Charges de gestion courante	1 190 092
Charges financières et exceptionnelles	2 651 092
Amortissement et provisions	6 510 355
<b>Total dépenses 2024</b>	<b>35 612 518</b>
Recettes d'exploitation	33 447 285
Recettes internes et exceptionnelles	742 548
<b>Total recettes 2024</b>	<b>34 189 833</b>
<b>Reprise résultat 2023</b>	<b>+ 386 409</b>
<b>Résultat fonctionnement 2024</b>	<b>- 1 036 896</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses liées aux projets	26 729 676
Remboursement de la dette	3 927 817
Opérations internes	605 521
<b>Total dépenses 2024</b>	<b>31 263 014</b>
Emprunts contractés	20 002 000
Amortissement et recettes internes	6 566 866
Subventions d'équipement reçues	414 863
<b>Total recettes 2024</b>	<b>26 983 729</b>
<b>Reprise résultat 2023</b>	<b>+ 8 349 956</b>
<b>Résultat investissement 2024</b>	<b>+ 4 070 671</b>

**RÉSULTAT GLOBAL 2024** **+ 3 033 775**

## TARIFICATION

2024

2025

#### TRAITEMENT À L'UVETD (en € HT/t)

Déchets hospitaliers	316,50	321,50
OM collectivités adhérentes	132	138
OM autres clients publics et établissements de santé	132	138
OM clients privés	136/201*	142/202
Incinérables provenant de déchetteries	60	60
Boues	67/72**	70/75

#### TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES

Flux multi-matériaux	220	240
Flux cartons adhérents	33	34
Flux cartons clients extérieurs	37	38

#### BIODÉCHETS

Biodéchets publics	40	40
Biodéchets privés	40	40

\*Tarif réduit sous condition de disponibilité de four

\*\* Tarif appliqué aux adhérents + SILA + SIA/tarif autres clients

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

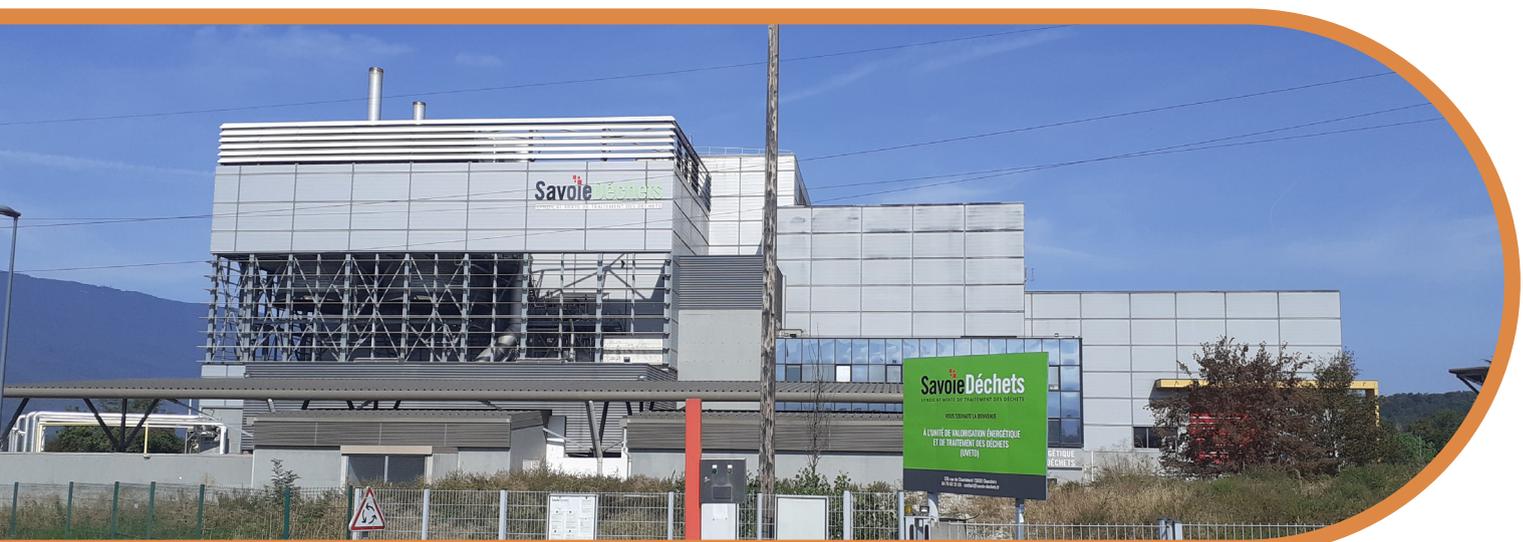
**Directrice de la publication :** Marie Bénévise, Présidente  
**Conception, rédaction et mise en page :** Savoie Déchets

**Crédits :** Grand Chambéry - Adobe Stock - Freepik - Vecteezy - Pixabay - Solucir - Le Lab 360 - La Cantine Savoyarde Solidarité - J'aime Boc'Oh - Julien Rambaud

**Tirage :** 400 ex. sur papier recyclé - Sept. 2025

**Retrouvez le rapport d'activités 2024 sur :**  
[www.savoie-dechets.fr](http://www.savoie-dechets.fr)





ÉTABLISSEMENT  
CERTIFIÉ  
**ISO**  
& 14 001  
& 50 001

  
**SAVOIE DÉCHETS**  
SERVICE PUBLIC  
DE VALORISATION DES DÉCHETS